

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE
ET LE DÉVELOPPEMENT

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA DIX-NEUVIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE
(EXAMEN À MI-PARCOURS)**

tenue au Centre de conférence des Nations Unies de la CESAP, à Bangkok,
du 29 avril au 2 mai 2002

NATIONS UNIES



Distr.
GÉNÉRALE

TD/B(S-XIX)/7
30 mai 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA DIX-NEUVIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE
(EXAMEN À MI-PARCOURS)**

tenue au Centre de conférence des Nations Unies de la CESAP, à Bangkok,
du 29 avril au 2 mai 2002

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre	Page
Introduction	4
I. RÉSULTATS DE L'EXAMEN À MI-PARCOURS	5
A. Examen de l'efficacité et du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental.....	5
1. Résumé établi par le Président.....	5
2. Lignes directrices pour le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED	7
B. Bilan de la mise en œuvre des engagements et du programme de travail adoptés dans le Plan d'action de Bangkok.....	9
C. Résumé des débats interactifs et du dialogue directif de haut niveau établi par S.E. M. Surakiart Sathirathai, Ministre thaïlandais des affaires étrangères	20
D. Conclusions relatives à l'examen à mi-parcours présentées par M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED.....	25
E. Motion de remerciement.....	29
II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU CONSEIL EN SÉANCE PLÉNIÈRE...	29
A. Examen à mi-parcours.	29
B. Questions diverses: Invitation pour la onzième session de la Conférence	40
C. Questions d'organisation et questions institutionnelles.....	40

Annexes

I. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies adressé à la réunion d'examen à mi-parcours du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED.....	44
II. Message du Président du Groupe des 77 à New York adressé à la réunion d'examen à mi-parcours	45
III. Participation.....	47
IV. Liste des documents	50

Introduction

1. À sa vingt-quatrième réunion directive, en mai 2000, le Conseil du commerce et du développement a décidé de réaliser un examen à mi-parcours des activités de la CNUCED au cours du deuxième trimestre de 2002, sur la base des indicateurs de résultats approuvés dans le plan à moyen terme. Il a également décidé d'examiner le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental.
2. À sa quarante-huitième session, en octobre 2001, le Conseil a accepté l'offre de la Thaïlande d'accueillir la réunion d'examen à mi-parcours à Bangkok; il a lancé le processus d'examen à mi-parcours et en a approuvé les modalités fondamentales, à savoir: i) un examen de l'efficacité et du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental; ii) un bilan de la mise en œuvre des engagements et du programme de travail adoptés dans le Plan d'action de Bangkok (TD/386); et iii) des débats interactifs et un dialogue directif dans le contexte des perspectives et des enjeux découlant des changements survenus depuis la dixième session de la Conférence.
3. Dans sa résolution 56/178 du 21 décembre 2001, l'Assemblée générale s'est félicitée de la décision prise par le Conseil du commerce et du développement de procéder, à Bangkok, du 29 avril au 3 mai 2002, à l'examen à mi-parcours de la suite donnée aux conclusions de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et, à cet égard, elle a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement thaïlandais, qui avait offert d'accueillir la réunion.
4. Dans le cadre du processus d'examen à mi-parcours et préalablement à la réunion de Bangkok, trois réunions du Conseil ont été organisées à Genève, la première du 28 janvier au 1^{er} février 2002, la deuxième du 25 février au 1^{er} mars 2002, la troisième du 25 au 28 mars 2002. À ces réunions, des consultations ont eu lieu sur l'examen du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental et sur l'établissement du bilan, qui ont abouti à l'élaboration de textes qui ont par la suite été soumis au Conseil à Bangkok.
5. À Bangkok, l'examen à mi-parcours s'est déroulé du 29 avril au 2 mai 2002, dans le cadre de la dix-neuvième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement. Lors de la cérémonie inaugurale, le 30 avril 2002, des déclarations ont été prononcées par les personnalités suivantes: M. Thaksin Shinawatra, Premier Ministre thaïlandais; M. Surakiart Sathirathai, Ministre thaïlandais des affaires étrangères; M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED; et M. Kim Hak-Su, Secrétaire exécutif de la CESAP. M. Ali Said Mchumo (République-Unie de Tanzanie), Président du Conseil du commerce et du développement, a adressé les remerciements du Conseil aux autorités thaïlandaises. Au cours de la réunion, deux débats interactifs de haut niveau ont été organisés sur les thèmes suivants: Évaluation des changements économiques mondiaux et leurs incidences depuis la dixième session de la Conférence: enjeux de politique économique après Bangkok; Enjeux du développement pour l'avenir: repenser les stratégies de développement, remodeler la mondialisation.
6. À sa séance plénière de clôture, le 2 mai 2002, le Conseil a adopté des lignes directrices pour le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, pris note du bilan de la mise en œuvre des engagements et du programme de travail adoptés dans le Plan d'action de Bangkok, et pris note également du résumé des débats interactifs de haut niveau établi par le Ministre thaïlandais des affaires étrangères, ainsi que des conclusions relatives à l'examen à mi-parcours présentées par le Secrétaire général de la CNUCED. Il a enfin adopté par acclamation une motion de remerciement adressée au Gouvernement et au peuple thaïlandais.

I. RÉSULTATS DE L'EXAMEN À MI-PAROURS

A. Examen de l'efficacité et du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental

1. Résumé établi par le Président

1. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours entrepris par la CNUCED, le Conseil du commerce et du développement a examiné le fonctionnement de son mécanisme intergouvernemental et adopté les lignes directrices énoncées ci-après qui visent à en améliorer l'efficacité. Ces lignes directrices seront appliquées immédiatement et avec souplesse, pour une utilité maximale.
2. Le processus d'examen ne visait pas une renégociation du Plan d'action de Bangkok. Il devrait permettre d'améliorer le mécanisme intergouvernemental, afin de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre du Plan d'action, du programme de travail de la CNUCED et du suivi des résultats.
3. Le rôle du mécanisme intergouvernemental est de faciliter la recherche d'un consensus sur des questions liées aux domaines de compétence de la CNUCED, en tant qu'institution principalement responsable, au sein du système des Nations Unies, du traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable.
4. Les moyens d'atteindre les objectifs ci-dessus sont les suivants:
 - a) Renforcer les complémentarités fonctionnelles entre les réunions d'experts, les commissions et le Conseil du commerce et du développement;
 - b) Améliorer les synergies entre la structure du secrétariat et les commissions;
 - c) Améliorer l'intégration entre les débats intergouvernementaux et les débats d'experts, d'une part, et l'analyse et la coopération technique, d'autre part;
 - d) Améliorer l'information sur les mesures prises par les gouvernements pour donner suite aux résultats des réunions d'experts et aux recommandations des commissions.

Aperçu général

Résultats obtenus

5. Deux cycles complets de réunions ont été achevés depuis la dixième session de la Conférence, soit un total de six cycles depuis la neuvième session, pendant laquelle la structure actuelle du mécanisme intergouvernemental a été établie.
6. Les réunions d'experts et, de fait, le travail intergouvernemental de la CNUCED dans son ensemble, ont bénéficié de la participation d'experts envoyés par les gouvernements de pays en développement, de pays développés et de pays en transition.
7. Les dispositions prises pour financer la participation d'experts ont directement facilité la participation d'experts des pays en développement.

8. Les connaissances spécialisées communiquées pendant les réunions d'experts par des experts parlant à titre personnel ont contribué au déroulement de discussions franches et éclairées, ainsi qu'à la recherche de consensus et au partage de données d'expérience.

9. Les réunions d'experts ont fourni d'utiles contributions sur des questions d'actualité qui ont été examinées par les commissions, lesquelles à leur tour ont formulé des recommandations à l'intention des gouvernements, de la communauté internationale et du secrétariat de la CNUCED.

10. Les commissions ont été des lieux privilégiés de discussion, permettant aux délégations et au secrétariat d'examiner dans un échange de vues ouvert la suite donnée par le secrétariat aux recommandations des commissions.

Difficultés rencontrées

11. Bien que certaines réunions d'experts aient compté de nombreux participants et produit d'utiles résultats, leur retentissement global n'a toujours pas pleinement répondu aux attentes qu'avait fait naître la réforme de Midrand. Cet état de choses tient peut-être au fait que les experts n'étaient pas toujours pleinement au courant des travaux antérieurs de la CNUCED et ont parfois consacré trop de temps à la négociation de conclusions concertées.

12. Il y a eu une baisse de la participation d'experts de tous les groupes de pays. Dans le cas des pays en développement, cette baisse s'expliquait en grande partie par la forte diminution des ressources disponibles pour financer la participation d'experts.

13. Les relations entre les réunions d'experts et les travaux des commissions ont laissé à désirer. En particulier, les thèmes inscrits à l'ordre du jour des réunions d'experts et des commissions étant exactement les mêmes, les débats en commission ont donné lieu, de façon générale, à des répétitions.

14. Dans les commissions, on a consacré beaucoup trop de temps à négocier les résultats des travaux, au lieu de procéder à un dialogue directif approfondi.

15. Les sessions des commissions n'ont pas toujours bénéficié, pendant toute leur durée, de la participation de représentants envoyés par leur gouvernement. Selon certaines délégations, la raison en était la nature non contraignante des résultats des travaux.

16. S'agissant des recommandations et des décisions du Conseil, du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme et des commissions, le suivi, la mise en œuvre et l'information en retour n'ont pas été pleinement satisfaisants. Cela a été le cas, en particulier, des décisions prises concernant le recours au budget ordinaire pour financer la participation à des réunions d'experts, et concernant les cours prévus au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok.

17. Plusieurs décisions de fond qui auraient pu être prises dans le cadre des lignes directrices devront être examinées et adoptées à une date ultérieure. En particulier, dans l'annexe aux lignes directrices, il est fait référence à une décision qui doit être prise par le Conseil du commerce et du développement, avant la fin de 2002, quant au financement sur le budget ordinaire de la participation d'experts. Pour que ce mandat soit respecté, une telle décision devrait être prise le 30 novembre 2002 au plus tard.

2. Lignes directrices pour le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED

Conseil du commerce et du développement

1. L'ordre du jour du Conseil devrait être plus varié et plus souple. Pendant sa prochaine session ordinaire, le Conseil examinera l'opportunité de tenir deux sessions ordinaires, l'une au printemps, l'autre en automne.
2. La pratique qui consiste à organiser un débat de haut niveau pendant une session ordinaire du Conseil devrait être maintenue. Lorsqu'il établira son ordre du jour provisoire, le Conseil décidera de la question à examiner lors du débat de haut niveau.
3. Des réunions directives seront organisées, en tant que de besoin, pour permettre l'étude approfondie et l'analyse de difficultés nouvelles auxquelles se heurtent les pays en développement, notamment l'examen d'évolutions récentes et de questions urgentes ou particulièrement importantes, auquel pourraient participer des groupes de haut niveau. Il faudrait rendre compte rapidement de tels débats sur Internet et par des communiqués de presse, dans toutes les langues officielles.
4. L'ordre du jour devrait comporter un point consacré à la suite donnée aux décisions et à la mise en œuvre des recommandations du Conseil.
5. Le Conseil consacrera plus d'attention aux problèmes des PMA. Suite à la publication du *Rapport sur les pays les moins avancés*, une réunion directive du Conseil consacrée aux PMA, de trois jours au maximum, sera convoquée pour examiner le rapport et d'autres questions thématiques et sectorielles intéressant les PMA. Le Comité de session sur les PMA, modifié en conséquence, continuera de s'attacher à coordonner, revoir et suivre les activités entreprises dans l'ensemble de la CNUCED au titre de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des PMA pour la présente décennie, et à examiner les questions de fond et les analyses présentant un intérêt pour les PMA. Les résultats de ces délibérations seront communiqués au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, qui les incluront dans leur examen de la mise en œuvre du Programme d'action.
6. Les membres réaffirment la nécessité de continuer d'organiser les consultations mensuelles du Président du Conseil du commerce et du développement et encouragent le secrétariat à prévoir à l'ordre du jour de celles-ci un point donnant des informations sur ses activités.

Commissions

7. Toute session de commission devrait être essentiellement consacrée à un débat d'orientation portant sur une ou deux grandes questions thématiques. Lorsqu'elles examinent les résultats de réunions d'experts, les commissions devraient ajouter aux travaux de ces derniers, et s'abstenir autant que possible de débats faisant double emploi. Elles devraient, autant que possible, achever leurs travaux en trois jours, sans jamais dépasser cinq jours. Il faudrait néanmoins, en tant que de besoin, consacrer assez de temps à parvenir à un résultat unifié. Les commissions devraient fonder leur débat d'orientation sur les travaux de recherche effectués par le secrétariat, sur les rapports des réunions d'experts ainsi que sur d'autres contributions pertinentes, émanant notamment de membres de groupes d'étude et d'autres organisations

intergouvernementales ainsi que de la société civile. Elles devraient aussi situer le résultat de leurs débats dans le contexte et le cadre d'action appropriés.

8. Pour chaque question de fond inscrite à l'ordre du jour d'une commission, le secrétariat devrait établir un document d'information pour servir de base aux travaux, et la commission devrait indiquer clairement au secrétariat le type de document d'information dont elle a besoin.

9. Au moment de décider de la nature du texte adopté à l'issue des travaux, il faudrait s'attacher essentiellement à maximiser le temps consacré au dialogue de fond entre représentants des gouvernements, de manière à rechercher un consensus sur les questions relevant de la compétence de la CNUCED, et réduire au strict minimum le temps consacré aux travaux de rédaction. Le Bureau et les coordonnateurs régionaux indiqueront la nature du texte qu'ils voudraient obtenir des commissions. Chaque fois que possible, ce texte devrait consister en un résumé établi par le Président rendant compte du dialogue de fond et en recommandations concises distinctes adressées au secrétariat de la CNUCED. Le résultat peut aussi prendre d'autres formes: principes, directives, meilleures pratiques, conclusions concertées, etc.

10. L'ordre du jour des commissions continuera d'inclure un point consacré au suivi et à la mise en œuvre des recommandations passées. Le secrétariat rendra compte de ce qu'il a fait pour donner suite aux recommandations qui lui étaient adressées, et les États membres seront invités à faire état de leurs propres activités de mise en œuvre dans les déclarations prononcées en Commission.

11. Les résultats des sessions des commissions feront aussi l'objet d'un vaste effort de diffusion, notamment sur Internet, dans toutes les langues officielles.

Réunions d'experts

12. Lorsqu'elle choisira ou approuvera les thèmes de réunions d'experts, la commission compétente devrait envisager, au cas par cas, la possibilité de débats suivis sur un même thème tout au long d'une série de réunions d'experts, qui permettraient de mettre en place un réseau d'experts et d'approfondir l'examen des questions.

13. Les thèmes des réunions d'experts devraient présenter un intérêt immédiat. Chaque commission devrait donc établir un mandat clair pour ses réunions d'experts. Le résultat d'une réunion d'experts devrait refléter le dialogue consacré à des questions de fond par des experts venus de toutes les parties du monde, et consigner les grands points sur lesquels il y a accord, l'objectif étant de parvenir à un consensus sur la question.

14. Les experts sont désignés par les gouvernements et participent aux réunions d'experts à titre personnel.

15. La participation d'experts des pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED sera encouragée par l'allocation de ressources financières prévisibles. Des dispositions relatives au financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition sont annexées au présent document.

16. Le Secrétaire général de la CNUCED est encouragé à inviter aux réunions d'experts des experts appartenant à des organisations régionales et internationales, à la société civile, aux milieux universitaires ainsi qu'aux institutions et entreprises privées intéressées.

Annexe

Financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions intergouvernementales d'experts de la CNUCED

1. Les membres sont convenus de trouver, avant la fin de 2002, une solution à long terme permettant d'assurer le financement prévisible de la participation d'experts aux réunions intergouvernementales d'experts, en s'attachant à renforcer la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition sur la base du principe d'une représentation géographique équitable, des besoins des bénéficiaires, en particulier des PMA, et des connaissances des experts en cause. En conséquence, ils sont convenus de poursuivre, au sein du Groupe de travail, les consultations nécessaires. Dans le cas où il ne serait pas possible de parvenir à une solution, une session extraordinaire du Conseil serait organisée pour résoudre la question.
2. Les membres se sont félicités de l'engagement annoncé par un certain nombre de pays de fournir les contributions extrabudgétaires nécessaires pour financer la participation d'experts en 2002. À cette fin, ils sont convenus qu'environ 280 000 dollars É.-U. (aux prix de 2002) par an seraient nécessaires pour permettre à 10 experts de participer aux réunions d'experts en 2002 et 2003.
3. Tout en se félicitant de ce progrès, les États membres ont aussi reconnu que les solutions à court terme (2002-2003) retenues étaient liées à la recherche de solutions à long terme qui garantiraient les ressources nécessaires pour financer régulièrement la participation d'experts aux réunions d'experts de la CNUCED.

B. Bilan de la mise en œuvre des engagements et du programme de travail adoptés dans le Plan d'action de Bangkok

Introduction

1. À sa vingt-quatrième réunion directive, le 12 mai 2000, le Conseil du commerce et du développement a décidé de procéder, pendant le deuxième trimestre de 2002, à un examen à mi-parcours des activités de la CNUCED – c'est-à-dire à mi-chemin entre la dixième et la onzième session de la Conférence – en se fondant sur les indicateurs de résultats convenus dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005¹. Ces indicateurs sont les suivants:

Indicateur n° 1: Opportunité, utilité, niveau de mise en œuvre et qualité du programme de recherche et d'analyse du sous-programme, tel que mesuré par sa diffusion et d'autres enquêtes;

Indicateur n° 2: Vues des États membres quant à l'utilité pratique et à l'impact sur les perspectives de développement des pays en développement des orientations

¹ A/55/6/Rev.1, 2001.

recommandées, telles qu'elles figurent dans les conclusions de l'examen périodique des programmes de travail entrepris par les organes intergouvernementaux;

Indicateur n° 3: Niveau d'exécution, efficacité et répercussions des activités de coopération technique, telles qu'évaluées par les indicateurs qui figurent dans les descriptifs de projet pertinents.

2. À sa quarante-huitième session, en octobre 2001, le Conseil a décidé que l'examen à mi-parcours comporterait trois aspects distincts, mais interdépendants, à savoir un examen de l'efficacité et du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental, un bilan de la mise en œuvre des engagements et du programme de travail adoptés dans le Plan d'action de Bangkok², et des débats interactifs et un dialogue directif sur d'importants événements ayant une incidence sur les activités de la CNUCED. Le bilan de la mise en œuvre des engagements et du programme de travail a été réalisé à l'occasion de différentes réunions du Conseil organisées de janvier à mars 2002.

Contexte: Événements internationaux

3. Depuis la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, plusieurs grandes conférences internationales ont eu lieu, dont les résultats ont eu une influence sur les activités de la CNUCED. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Bruxelles, mai 2001), que la CNUCED elle-même était chargée d'organiser, a adopté un programme d'action de 10 ans en faveur des pays les moins avancés³ couvrant tous les aspects du développement, y compris la propre sphère d'activités de la CNUCED. La quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (Doha, novembre 2001) a adopté le programme de travail de Doha⁴, qui prévoit des négociations sur un large éventail de questions relevant des domaines de compétences de la CNUCED. Il incombe plus particulièrement à cet égard à la CNUCED de veiller à ce que les aspects de ce programme de travail qui touchent au développement soient dûment pris en compte. La Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, mars 2002) a défini un nouveau consensus et un nouveau partenariat entre pays développés et pays en développement sur des approches du développement devant favoriser la réalisation d'objectifs partagés, y compris ceux figurant dans la Déclaration du millénaire⁵. Les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à «appliquer des politiques rationnelles, à instaurer une bonne gouvernance à tous les niveaux et à assurer la primauté du droit [...] à mobiliser les ressources nationales, à attirer les flux internationaux, à promouvoir le commerce international en tant que moteur du développement, à intensifier la coopération financière et technique internationale pour le développement⁶, le financement viable de la dette et l'allègement de la dette extérieure et à

² TD/386, 18 février 2000.

³ A/CONF.191/11, 8 juin 2001.

⁴ WT/MIN(01)/DEC/W/1, 2 et 10, 14 novembre 2001.

⁵ A/RES/55/2, 18 septembre 2000.

⁶ Voir le paragraphe 39 du Consensus de Monterrey, A/CONF.198/3, 1^{er} mars 2002.

renforcer la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux⁷», tous aspects visés dans le Plan d'action de Bangkok. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, lancé en 2001, témoignait d'une nouvelle approche du développement de ce continent, où les pays africains eux-mêmes assuraient la conduite du processus. Ce nouveau partenariat serait une initiative hautement prioritaire pour l'Afrique et ses partenaires de développement au cours des prochaines années, et tout programme destiné à prendre la suite du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, encore indéterminé au moment de la réalisation du présent bilan, ne pourrait que s'en inspirer fortement.

Contexte: Ressources

4. Le budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 2002-2003⁸, approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2001, prévoyait pour la CNUCED deux nouveaux postes pour le sous-programme 9.1B, «Développement de l'Afrique». Il prévoyait toutefois aussi d'importantes réductions de ressources dans un certain nombre de domaines, s'agissant en particulier des services de consultants (réduction de 46 %), ce qui aurait nécessairement des répercussions sur les activités techniques de la CNUCED. En décembre 2001, conformément au paragraphe 116 du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, l'Assemblée générale, dans sa résolution 56/227, a décidé de créer, à New York, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États en développement insulaires, qui s'acquitterait de certaines fonctions de coordination, de sensibilisation et d'appui précédemment assurées par la CNUCED⁹. Les effectifs du nouveau Bureau ont été en partie constitués au moyen du transfert de 10 postes de la CNUCED¹⁰, ce qui aurait des «répercussions négatives ... sur les travaux analytiques et techniques de la CNUCED¹¹». Des inquiétudes ont été exprimées au cours de l'examen à mi-parcours à propos des incidences de la diminution des ressources.
5. Bien que le taux de postes vacants au secrétariat de la CNUCED ait sensiblement diminué – pour s'établir à un niveau inférieur à la moyenne pour l'ONU dans son ensemble – un certain nombre de postes de haut fonctionnaire sont restés vacants pendant de longues périodes.
6. Depuis la dixième session de la Conférence, les ressources extrabudgétaires en provenance de toutes sources (PNUD, fonds bilatéraux d'affectation spéciale, financement par les bénéficiaires eux-mêmes) destinées à des activités d'assistance technique de la CNUCED sont restées à peu près stables à un niveau de 23 à 25 millions de dollars des États-Unis par an. La recrudescence de demandes d'assistance technique à la suite de la quatrième Conférence

⁷ Par. 4, *ibid.*

⁸ A/RES/56/253, 24 décembre 2001.

⁹ A/56/645, 23 novembre 2001.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à sa trente-huitième session, TD/B/49/2-TD/B/WP/148, 4 février 2002.

ministérielle de l'OMC a obligé la CNUCED à un important effort, s'agissant à la fois de se positionner sur le marché compétitif des fonds de donateurs et d'accroître son efficacité pour optimiser sa capacité d'absorption de tels fonds.

Documentation

7. L'approche novatrice adoptée dans le document TD/B(S-XIX)/L.1 – «Évaluation du programme pour 2000-2001» – établi pour l'examen à mi-parcours a été bien accueillie, car outre une description détaillée des activités entreprises, le secrétariat de la CNUCED s'est efforcé d'y analyser les résultats obtenus. Toutefois, les limites inhérentes à toute auto-évaluation – à savoir une tendance à se concentrer sur les réalisations et à imputer les insuffisances à des facteurs extérieurs – sont parfois apparues avec une grande évidence dans le document. Il pourrait être utile pour des évaluations ultérieures d'avoir recours à une mesure systématique des incidences au moyen d'indicateurs de qualité aussi bien que de quantité, ainsi que d'une collecte et d'une présentation plus complètes des appréciations des utilisateurs; le secrétariat a été invité à poursuivre ses efforts en tenant compte de ces éléments.

I. Évaluation des activités réalisées depuis la dixième session de la Conférence: les enseignements

8. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action – quadriennal – de Bangkok ont généralement été satisfaisants, exception faite de quelques domaines indiqués plus loin. Le Plan lui-même a conservé sa pertinence depuis son adoption à Bangkok. La CNUCED a pu exécuter un programme de travail sérieux et utile sur la base de ce plan d'action; rien n'a donné à penser au cours du processus d'examen à mi-parcours que le Plan d'action de Bangkok ne puisse pas continuer de sous-tendre un programme de travail efficace jusqu'à la onzième session de la Conférence. Toutefois, l'ampleur du champ d'action de ce plan et les actuelles contraintes en matière de ressources font qu'il est devenu urgent de définir des domaines prioritaires et de mobiliser des fonds pour des activités prioritaires.

Indicateur n° 1: Opportunité, utilité, niveau de mise en œuvre et qualité du programme de recherche et d'analyse du sous-programme, tel que mesuré par sa diffusion et d'autres enquêtes

9. L'examen des activités de recherche et d'analyse sur la base de cet indicateur s'est révélé très difficile. Les résultats d'enquêtes de lectorat et autres n'étaient pas disponibles pour chaque sous-programme. L'enquête de lectorat réalisée auprès des États membres, à temps pour que les résultats en soient disponibles pour l'examen à mi-parcours, a donné un taux de réponse décevant. Cet indicateur devant rester le principal outil d'évaluation pour toute la période d'exécution du plan à moyen terme 2002-2005, il faudra étudier les moyens d'en améliorer l'efficacité. Quelques idées sont avancées dans la partie finale du présent document. Il faut toutefois noter qu'au cours du processus d'examen à mi-parcours lui-même, les États membres ont fourni de très utiles observations – dont il est rendu compte ici – sur les activités de recherche et d'analyse de la CNUCED, qui donnent une idée plus précise de leur impact.

10. Les observations sur les publications analytiques de la CNUCED parues depuis la dixième session de la Conférence ont généralement été positives. Il a été indiqué que ces publications avaient fourni des analyses et des informations de qualité et avaient valablement contribué au dialogue international, ainsi qu'à l'élaboration des politiques au niveau national. Les principales

publications analytiques consacrées à l'investissement au titre du sous-programme 9.2 ont suscité des appréciations unanimement favorables. La publication annuelle intitulée *World Investment Report* (WIR) est devenue un ouvrage de référence pour les praticiens dans les pays développés comme dans les pays en développement, et une source essentielle d'information sur les flux d'investissement et les questions de développement qui y sont associées. La publication intitulée *Positive agenda and future trade negotiations*, relevant du sous-programme 9.3, a été bien accueillie. De nombreux États membres ont considéré qu'il s'agissait d'un ouvrage de référence utile et ont demandé qu'il soit actualisé, pour tenir notamment compte des résultats de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC. La nouvelle publication périodique relevant du sous-programme 9.4 – *E-Commerce and Development Report* (Rapport sur le commerce électronique et le développement) – a bénéficié d'appréciations positives pour son analyse et sa description d'une question d'une importance croissante. Alors que ce domaine comptait déjà de nombreux intervenants, il était important que la CNUCED le traite depuis sa perspective propre. Le *Rapport sur les pays les moins avancés*, relevant du sous-programme 9.5, était apprécié par les États membres à la fois pour son analyse et son information statistique qui n'avaient pas d'équivalent ailleurs.

11. La principale publication annuelle au titre du sous-programme 9.1, le *Rapport sur le commerce et le développement*, contribuait au débat international sur la mondialisation, s'agissant en particulier des questions intéressant les pays en développement. Il avait un objectif différent de celui des autres grandes publications mentionnées plus haut: il visait à stimuler les débats en proposant un éclairage différent des événements, dans l'optique de développement de la CNUCED. Il suscitait des réactions mitigées de la part des États membres, des institutions et des médias. Le thème de la réforme de l'architecture financière internationale avait été jugé opportun et utile par les États membres touchés par des crises financières.

12. Les mandats définis dans le Plan d'action de Bangkok étaient vastes par rapport aux ressources disponibles, s'agissant notamment du sous-programme 9.3. Certains États membres ont estimé qu'une priorité insuffisante avait été accordée à des éléments de mandat importants pour eux, tels que le traitement spécial et différencié, les préférences, ou la capacité de production dans le secteur manufacturier et le secteur des services. De même, certains ont estimé que le souci immédiat de répondre aux besoins en matière d'assistance technique d'États membres pouvait avoir été préjudiciable aux activités de recherche et d'analyse; il était important de trouver un juste équilibre. Le Plan d'action de Bangkok élargissait les activités de la CNUCED aux questions d'environnement. Les travaux réalisés dans ce domaine ont été appréciés par les États membres, et jugés utiles dans la perspective du prochain Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 26 août-4 septembre 2002).

13. Il a été maintes fois souligné que pour être utiles, les activités de recherche et d'analyse devaient bénéficier d'une présentation correcte et accessible, ainsi que d'une diffusion large et efficace – y compris en versions traduites – pour atteindre tous ceux qui pouvaient en tirer parti et avoir le plus grand impact. Certaines études potentiellement utiles n'avaient pas été portées à l'attention de délégations à Genève qui auraient pu en tirer profit. Les États membres continuaient d'attacher une grande importance à l'existence de sites Web de qualité, actualisés et multilingues, ainsi qu'à la distribution ponctuelle des documents et des grands rapports, dans le respect des règles pertinentes de l'ONU concernant le multilinguisme.

Indicateur n° 2: Vues des États membres quant à l'utilité pratique et à l'impact sur les perspectives de développement des pays en développement des orientations recommandées, telles qu'elles figurent dans les conclusions de l'examen périodique des programmes de travail entrepris par les organes intergouvernementaux

14. Pour ce qui est des activités réalisées au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les États membres, à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes en janvier 2002¹², se sont généralement déclarés satisfaits des activités d'analyse et de coopération technique dans ce domaine, en mentionnant plusieurs résultats bénéfiques concrets. Une certaine satisfaction a été exprimée concernant les efforts de diffusion réalisés. À la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, en février 2002¹³, les États membres se sont félicités de la quantité de travail réalisée et certains ont indiqué des domaines qu'ils jugeaient importants pour l'avenir, notamment l'agriculture. La nécessité d'adopter une approche plus dynamique pour la promotion des activités relatives à la qualité entreprises au titre du programme a été soulignée. À la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, en février 2002¹⁴, plusieurs États membres ont insisté sur la nécessité de suivre la mise en œuvre des recommandations formulées.

15. Les évaluations réalisées par les commissions ont en grande partie porté sur les activités du secrétariat. Peu d'indications ont été données de la valeur pratique et de l'impact sur les perspectives de développement des pays en développement – voire du degré de mise en œuvre – des recommandations adressées au niveau national aux gouvernements et au niveau international à la communauté internationale à l'occasion des précédentes sessions des commissions. Les *Rapports intérimaires sur l'application des recommandations concertées* soumis aux commissions¹⁵ ont surtout eu tendance à porter sur les recommandations adressées au secrétariat. L'élaboration des recommandations des commissions étant un processus exigeant beaucoup de ressources, cet aspect devra être examiné de façon plus approfondie. Quelques suggestions sont présentées dans la dernière partie du présent document.

Indicateur n° 3: Niveau d'exécution, efficacité et répercussions des activités de coopération technique, telles qu'évaluées par les indicateurs qui figurent dans les descriptifs de projet pertinents

16. De multiples observations ont été fournies pour et pendant l'examen à mi-parcours sur les activités de coopération technique. Il faut toutefois noter que des indicateurs ne figuraient pas systématiquement dans tous les descriptifs de projet de coopération technique, et que les indicateurs éventuels étaient souvent davantage quantitatifs que qualitatifs. L'utilisation systématique d'indicateurs et l'amélioration des indicateurs existants pour qu'ils donnent une mesure qualitative autant que quantitative faciliteraient l'évaluation de l'impact des activités.

17. La demande d'assistance technique adressée à la CNUCED est restée forte et les appréciations fournies ont été pour l'essentiel extrêmement positives. Le Système de gestion

¹² TD/B/COM.2/40-TD/B/EX(28)/3, 27 février 2002.

¹³ TD/B/COM.1/49-TD/B/EX(28)/4, 21 février 2002.

¹⁴ TD/B/COM.3/46-TD/B/EX(28)/5, 1^{er} mars 2002.

¹⁵ TD/B/COM.1/48, TD/B/COM.2/39 et TD/B/COM.5/45, 21 décembre 2001.

et d'analyse de la dette (SYGADE) et le Système douanier automatisé (SYDONIA) de la CNUCED constituaient désormais des références mondiales. L'assistance apportée à des États membres sur des questions concernant le système commercial multilatéral, notamment dans le cadre du programme sur la diplomatie commerciale et du programme intégré CCI/CNUCED/OMC d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP), avait été vivement appréciée. Le fait que des pays bénéficiaires eux-mêmes contribuent au financement de certains programmes (par exemple, appui technique au Groupe intergouvernemental des 24 pour les questions monétaires internationales) montrait que ces pays considéraient que la CNUCED fournissait des services de qualité, d'un intérêt et d'une utilité directs pour eux. Des exemples concrets de résultats positifs obtenus au niveau des pays (par exemple, raccourcissement des délais de dédouanement grâce au programme SYDONIA) ont également été présentés au cours de l'examen à mi-parcours.

18. Les efforts déployés pour prolonger les études et les conseils par des discussions intergouvernementales, et pour soutenir la mise en œuvre des recommandations – par exemple, examens de la politique d'investissement, programmes sur les accords internationaux d'investissement, activités sur les liens entre sociétés transnationales et PME – ont également été très appréciés. Une plus grande utilisation pourrait être faite de programmes de renforcement des capacités établis de longue date, et de leurs réseaux – par exemple, les programmes TrainForTrade et EMPRETEC – pour assurer la diffusion des résultats des activités de recherche et d'analyse, ainsi qu'une assistance technique davantage intégrée.

19. Les programmes exécutés conjointement avec d'autres organisations – Équipe spéciale PNUE-CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement, par exemple – ou avec la société civile – notamment pour la facilitation du commerce ou la diversification des produits de base – contribuaient efficacement à l'exécution des mandats et à une optimisation de l'impact des activités de la CNUCED. Dans certains cas, «les coûts de coordination» étaient élevés, en particulier dans les premières étapes: le projet pilote du Cadre intégré en était un exemple. Toutefois, lorsque l'objectif de cette coopération était suffisamment important – comme c'était le cas pour l'intégration du commerce dans les stratégies de développement – l'effort initial était justifié par les avantages potentiels pour les pays considérés. La CNUCED était invitée à poursuivre ses efforts jusqu'à obtention des résultats recherchés.

20. La lenteur de la mise en œuvre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok avait suscité quelques inquiétudes: 18 personnes seulement avaient reçu une formation au cours des deux années écoulées depuis la dixième session de la Conférence. Bien que l'établissement du matériel pédagogique et la mise en place du soutien administratif pour les cours, ainsi que le détachement de spécialistes du secrétariat, aient été couverts par le programme ordinaire comme prévu, il y avait eu malentendu quant aux ressources qui pourraient être obtenues du budget-programme de l'ONU pour le financement des frais de voyage et d'hébergement des stagiaires. Une formation n'avait pu avoir lieu que grâce à la générosité d'un donateur bilatéral. Il fallait donc redoubler d'efforts et repenser les choses à l'avenir pour que cette formation puisse être assurée de façon efficace et économique.

21. En raison de leur succès, les grands programmes d'assistance technique – SYGADE, SYDONIA et SIAM – étaient devenus des «entreprises» d'une certaine ampleur; cela conduisait à se demander s'ils devraient désormais fonctionner de façon plus indépendante. Il a toutefois été jugé préférable de les maintenir dans la structure actuelle de façon que l'expérience fournie par

leur exécution puisse être profitable à d'autres domaines d'activité de l'organisation, qu'il s'agisse de recherche, d'analyse ou de formation de consensus. Cette question pourrait toutefois être de nouveau abordée à l'avenir. Lorsque des programmes à vocation opérationnelle étaient considérés avoir atteint un certain niveau de maturité, un changement progressif de responsabilité pour leur exécution au profit des bénéficiaires pouvait être une option, sur le modèle du programme relatif aux pôles commerciaux.

22. Les mesures prises pour promouvoir l'autonomie financière des grands programmes de coopération technique commençaient à donner des résultats dans certains domaines, et le secrétariat était invité à poursuivre dans cette voie.

23. La manière dont la CNUCED avait donné suite aux dispositions figurant au paragraphe 164 vi) du Plan d'action de Bangkok concernant la coordination interne des activités de coopération technique, en réalisant un examen interne de ces activités, a été appréciée. Les États membres attachaient une grande importance à une forte coordination interne et au dialogue avec les parties intéressées, et ils comptaient poursuivre leurs échanges avec le secrétariat sur les recommandations issues de cet examen, et leur mise en œuvre.

Autres questions concernant le programme

24. L'initiative prise à la dixième session de la Conférence d'instituer le sous-programme 9.1B, relatif au développement de l'Afrique, avait commencé de porter des fruits. Différentes études établies dans le cadre de ce sous-programme¹⁶ avaient contribué au renforcement de la coopération pour le développement de l'Afrique; bien qu'elles aient suscité des réactions mitigées, elles étaient appréciées par de nombreux pays africains, qui les jugeaient utiles pour l'élaboration des politiques. Ce petit sous-programme était d'autant plus intéressant que la méthode de travail adoptée consistait à faire appel aux compétences disponibles dans l'ensemble des services du secrétariat et à en faire la synthèse.

25. Au cours des mois précédant l'examen à mi-parcours, le programme de travail du sous-programme 9.5 a été modifié¹⁷ pour tenir compte du transfert de ressources vers le nouveau Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États en développement insulaires, créé à New York. La nouvelle orientation du sous-programme, axée sur des domaines où son efficacité pouvait être la plus grande, a généralement été bien accueillie, bien que beaucoup aient demandé que le *Rapport sur les pays les moins avancés* reste une publication annuelle. Comme le sous-programme 9.1B, ce sous-programme ferait appel aux compétences disponibles dans l'ensemble du secrétariat – au moyen de «correspondants» dans chaque division – ce qui garantirait une plus grande intégration des différentes questions et la création de synergies, en particulier avec le sous-programme 9.1B avec lequel il avait beaucoup de bénéficiaires communs.

26. Les initiatives prises par le secrétariat depuis la dixième session de la Conférence concernant d'autres questions intersectorielles ont été appréciées. L'organisation d'une réunion

¹⁶ «Les flux de capitaux et la croissance en Afrique» (TD/B/47/4-UNCTAD/GDS/MDPB/7, 27 juillet 2000) et «Le développement économique en Afrique: Bilan, perspectives et problèmes fondamentaux» (TD/B/48/12-UNCTAD/GDS/AFRICA/1, 1^{er} août 2001).

¹⁷ TD/B/49/2-TD/B/WP/148, 4 février 2002.

d'experts sur les questions de parité entre les sexes et les décisions prises à la suite de tenir davantage compte de cet élément dans les activités de toutes les divisions avec la désignation de responsables pour ces questions devraient, grâce à un suivi approprié, contribuer à renforcer cet aspect des activités de la CNUCED. Les organisations de la société civile s'étant montrées de plus en plus désireuses de participer aux réunions de la CNUCED, il conviendrait de poursuivre les efforts pour promouvoir des interactions constructives dans le respect des règles pertinentes de l'ONU. On a observé une plus forte participation de la société civile à l'exécution des programmes – comme cela est indiqué ailleurs dans le présent document. Les efforts déployés au titre de divers programmes de coopération technique, tels que le JITAP, pour associer un large éventail de parties intéressées, y compris des organisations de la société civile, à l'élaboration et à l'exécution des politiques commerciales ont été soulignés et appréciés par les pays bénéficiaires. C'était là une des façons dont la CNUCED s'acquittait de son mandat consistant à promouvoir une bonne administration publique; le dialogue bilatéral avec les bénéficiaires des grands programmes de coopération technique en était une autre.

27. L'importance des «enseignements à tirer» dans tous les domaines a été soulignée, de l'organisation de conférences au renforcement des programmes de coopération technique en passant par des évaluations indépendantes régulières et la mise en œuvre des recommandations en découlant. Cela contribuait non seulement à l'amélioration continue des résultats, mais aussi au maintien et à l'élargissement de l'appui nécessaire.

II. Orientation et domaines prioritaires d'ici à la onzième session de la Conférence

28. Il a été maintes fois souligné au cours du processus d'examen à mi-parcours que la compétence particulière de la CNUCED – qui était vivement appréciée par les États membres, pays développés comme pays en développement – concernait le traitement intégré du développement et du commerce, des questions financières, de la technologie et de l'investissement. Il en découlait que les mesures prises pour développer cette orientation, qui faisait de la CNUCED une organisation différente des autres organisations, avaient toutes les chances de renforcer l'exécution des mandats. Les initiatives visant à «décompartementaliser» les activités de la CNUCED, à renforcer les liens entre la recherche, la formation de consensus et l'assistance technique, à promouvoir une plus grande intégration au sein des divisions et entre les divisions – à l'instar de l'Équipe spéciale sur le commerce – et à intégrer les activités de coopération technique en un tout plus cohérent allaient toutes dans ce sens et renforceraient également l'image de la CNUCED.

29. Tout au long du processus d'examen à mi-parcours, on a souligné combien il était urgent de soutenir les pays en développement dans les négociations, actuelles et à venir, à l'OMC – ce soutien devant englober les trois domaines d'activité de la CNUCED, à savoir la recherche et l'analyse, la formation de consensus et la coopération technique; c'était là l'un des principaux domaines prioritaires pour la période allant jusqu'à la onzième session de la Conférence. La CNUCED avait déjà établi un «plan d'assistance technique et de renforcement des capacités pour l'après-Doha». Sa capacité de faire la synthèse des informations provenant de différentes sources au sein de son programme et de clarifier ainsi les options s'offrant aux pays en développement était vivement appréciée. Des initiatives telles que la sélection du thème du commerce pour le *Rapport sur le commerce et le développement, 2002* venaient à point nommé. Cette priorité devrait guider le choix des thèmes de recherche et d'analyse sur des questions émanant du Plan d'action de Bangkok, l'objectif étant de fournir aux pays en développement des moyens pour l'élaboration des politiques. Parmi les questions immédiatement prioritaires

pour les États membres, en raison des dates butoirs fixées à l'OMC, figuraient l'agriculture, les services, le traitement spécial et différencié, les droits de douane et les obstacles non tarifaires. Il était également important de redoubler d'efforts pour intégrer les différentes activités de renforcement des capacités dans la structure d'ensemble de l'organisation de façon à en maximiser l'efficacité, et pour mieux utiliser les actuels filières et réseaux de diffusion et d'exécution. Les activités de renforcement des capacités après la Conférence de Doha, engagées au moyen de ressources extrabudgétaires, devraient venir compléter les activités ordinaires – et non pas s'y substituer – car c'était celles-ci qui donnaient à la CNUCED un avantage comparatif dans ce domaine.

30. Il était également important de veiller à ce que les pays en développement puissent profiter des possibilités actuelles et futures en renforçant leurs capacités productives et en améliorant leur compétitivité. La CNUCED possédait un certain nombre d'atouts en la matière, dont des compétences techniques concernant les produits de base, les services, l'investissement, la technologie, la concurrence, le commerce électronique, le développement des entreprises, la facilitation du commerce, et la mise en valeur des ressources humaines dans divers domaines relevant de son mandat. Ces atouts pouvaient être utilisés pour aider les pays en développement à renforcer leur compétitivité et à s'intégrer davantage dans l'économie mondiale. La nouvelle orientation du sous-programme 9.5, qui insistait sur l'assistance à fournir aux pays pour leur intégration dans le commerce mondial par le renforcement des capacités de production, la promotion de la diversification des exportations et la contribution au développement humain et institutionnel dans les domaines liés au commerce, était jugée particulièrement intéressante à cet égard.

31. Il a été souligné que la CNUCED ne pouvait s'acquitter de ces tâches seule. Une étroite coopération entre toutes les institutions et tous les donateurs fournissant une assistance technique liée au commerce était essentielle pour garantir la complémentarité des efforts et obtenir les meilleurs résultats. Les actuelles limites en matière de ressources et de capacité d'absorption imposaient que l'on privilégie les domaines où la CNUCED possédait un avantage comparatif, tels que les domaines prioritaires identifiés pour les trois commissions¹⁸. Ces domaines d'avantage comparatif devaient être clairement définis et faire l'objet d'une promotion appropriée, y compris pour la mobilisation de fonds. Les besoins étaient grands, mais il était essentiel de veiller à ce que les nouvelles initiatives répondent à la demande exprimée et soient conformes aux stratégies et priorités de développement des pays en développement.

32. On a également souligné combien il importait d'assurer le suivi des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Il a de nouveau été demandé que les engagements pris dans les documents de Bruxelles soient répertoriés et évalués, avec une claire répartition des tâches entre la CNUCED et le nouveau Bureau du Haut Représentant. Les délégations se sont par ailleurs félicitées de l'orientation fixée pour le sous-programme 9.5, à savoir une plus grande place accordée aux activités sectorielles et aux travaux de fond avec la contribution de tous les services et départements du secrétariat.

33. L'exécution des mandats de la CNUCED passait par des activités de recherche et d'analyse, des discussions intergouvernementales et des programmes de coopération technique.

¹⁸ Décision adoptée à la vingt-huitième réunion directive du Conseil du commerce et du développement, 12 et 13 mars 2002.

Le renforcement des liens entre ces trois types d'activité pouvait améliorer l'utilité et la pertinence des travaux de l'organisation. Plusieurs exemples intéressants ont été mis en avant, tels que les activités relatives à la concurrence ou à l'investissement. Pour ce qui était des questions relatives aux négociations commerciales multilatérales en particulier, les activités d'assistance technique et de formation de consensus pourraient être soutenues de façon plus efficace par des activités pertinentes de recherche et d'analyse. Le choix des thèmes des réunions d'experts – question également examinée à propos du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental – était important.

34. Concernant le paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, de nombreuses idées nouvelles avaient été avancées au cours du processus d'examen à mi-parcours en vue d'améliorer la diffusion et le coût-efficacité de la formation, ainsi que les incidences sur le renforcement des capacités dans les pays en développement. Cette formation pouvait contribuer à accroître les compétences techniques dans les régions pour une plus grande continuité et un meilleur accès. La coopération avec des institutions nationales de pays en développement, des instituts régionaux et des organisations régionales, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud, était un moyen de parvenir à ce résultat; le recours au téléenseignement était une autre option à envisager. Ces questions seraient examinées par l'Organe consultatif créé en application du paragraphe 166. Avec une bonne préparation et une utilisation efficace et prudente des ressources, la formation prévue au paragraphe 166 pouvait être un instrument précieux pour le renforcement des capacités, considéré comme une priorité par de nombreux pays en développement. Les ressources désormais inscrites au chapitre 33 du budget-programme de l'ONU permettaient de prévoir davantage de cours pour l'exercice biennal 2002-2003 à un moindre coût unitaire, mais cela ne résolvait pas la question de la viabilité à long terme de cette activité.

35. Les résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, mars 2002) soulignaient le caractère central des questions relevant des compétences de la CNUCED pour les efforts internationaux visant à promouvoir le développement, à réduire la pauvreté et à réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs de la Déclaration du millénaire. Ces résultats donnaient un nouvel élan aux travaux de la CNUCED. Les États membres comptaient bien examiner plus avant, au cours des débats interactifs de haut niveau, la contribution de la CNUCED à la réalisation des objectifs fixés dans le Consensus de Monterrey.

III. Enseignements tirés de l'utilisation des indicateurs de résultats

36. Les indicateurs de résultats utilisés pour l'établissement du bilan au titre de l'examen à mi-parcours étaient ceux du plan à moyen terme pour la période 2002-2005; l'établissement de ce bilan a été l'occasion d'en tester l'efficacité.

37. L'indicateur n° 1, à lui seul, n'a pas fourni suffisamment d'éléments pour un examen efficace. Toutefois, les observations présentées par des États membres sur la pertinence et l'utilité des activités de recherche et d'analyse de la CNUCED pour l'élaboration des politiques aideront beaucoup le secrétariat à poursuivre ses efforts d'amélioration. Des pistes à explorer concernent une meilleure planification des enquêtes de lectorat, ou la sélection d'un nombre plus limité de publications essentielles. Une autre possibilité serait de réaliser des examens ciblés sur certaines publications auprès d'un groupe restreint, mais représentatif d'experts gouvernementaux spécialistes de l'élaboration des politiques dans les domaines considérés.

38. L'indicateur n° 2 a été le moins efficace en raison du très faible nombre d'observations reçues sur la mise en œuvre des recommandations au niveau national et au niveau international, et leurs incidences. Il s'est avéré difficile d'obtenir des réponses de la part des États membres et des institutions sur ces recommandations, peut-être en raison de leur caractère générique et non contraignant. Pour remédier à cette situation, on pourrait envisager une approche plus dynamique, par exemple la réalisation d'études de cas nationales par le secrétariat, mais cela exigerait bien entendu des ressources.

39. L'indicateur n° 3 ne pourrait être tout à fait efficace que si tous les documents de coopération technique contenaient des indicateurs de résultats. De plus, ces indicateurs devraient fournir des éléments d'appréciation aussi bien qualitative que quantitative. Cela pourrait également aider les responsables de programme à améliorer leurs activités et, comme il a été souligné au cours de l'examen à mi-parcours, à conserver et élargir le soutien nécessaire.

40. Une possibilité à étudier pour améliorer l'évaluation des activités de la CNUCED est l'élargissement des évaluations approfondies aux activités de recherche et d'analyse. L'évaluation approfondie d'un programme de coopération technique réalisée chaque année par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme a montré toute son efficacité pour déterminer les mesures correctives à prendre et pour réorienter les activités. Une telle évaluation, dont il existe des précédents et qui est conforme aux règles et réglementations pertinentes de l'ONU, pourrait être réalisée au sein du mécanisme intergouvernemental, par exemple par les commissions dans le contexte de l'examen ordinaire de leur programme. Il conviendrait d'étudier plus avant cette suggestion.

41. Il a généralement été reconnu que des indicateurs relatifs à la politique générale, que ce soit au niveau national ou au niveau international, étaient plus difficiles à définir que des indicateurs concernant l'obtention de résultats concrets tels que certains types d'assistance technique. Les activités de la recherche posent des difficultés particulières. Des discussions sont en cours à l'ONU sur l'expérience acquise en matière d'indicateurs de l'exécution du programme et de l'exécution du Plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du millénaire (A/56/326). Le Corps commun d'inspection réalise actuellement une étude. Cette question ainsi que les idées avancées plus haut pourraient utilement être examinées par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à une future session, lorsque l'étude du Corps commun d'inspection sera disponible.

C. Résumé des débats interactifs et du dialogue directif de haut niveau établi par S. E. M. Surakiart Sathirathai, Ministre thaïlandais des affaires étrangères

1. L'examen à mi-parcours de la CNUCED à Bangkok touchant à sa fin, je pense que je peux dire sans risquer de me tromper que nos discussions nous ont tous donné une possibilité réelle d'échanger nos points de vue et de tirer des enseignements de nos expériences et de nos idées respectives.

2. Comme chacun le sait, tous nos pays ont atteint une étape décisive de leur développement, au cours de laquelle ils doivent surmonter des obstacles et définir les orientations à suivre au cours des prochaines années.

3. L'examen à mi-parcours s'inscrit dans le cadre de plusieurs réunions de haut niveau organisées cette année, à savoir la Conférence sur le financement du développement à Monterrey

et le prochain Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg. Chacune de ces réunions nous donne l'occasion de renforcer le consensus et d'adopter des approches concrètes qui devraient aboutir à un accord plus général sur les questions essentielles qui ont été soulevées ici.

4. Afin de donner à nos débats interactifs une plus grande force, je tiens à résumer certaines préoccupations exprimées. Aucun résumé ne pourrait évidemment satisfaire pleinement tous les participants, mais j'espère que le présent résumé, qui sera publié plus tard en tant qu'élément du rapport de la réunion, traitera au moins de la plupart des questions débattues. Sept principaux domaines seront abordés: tendances mondiales, commerce international et système commercial multilatéral, financement du développement, renforcement des capacités de production, réduction de la pauvreté et développement par la base, gouvernance et cohérence, et enfin, rôle de la CNUCED.

Tendances mondiales

5. Lors de la dixième session de la Conférence, nous avons examiné les risques et les enjeux de la mondialisation et nous sommes convenus de stratégies de développement dans l'optique d'un monde de plus en plus interdépendant. Nous avons reconnu que la mondialisation est un processus continu qui présente à la fois des chances et des risques. La mondialisation économique rapide, alimentée par le progrès technologique et la libéralisation du commerce, de la finance et de l'investissement internationaux, a entraîné un essor mondial de la croissance et du développement économique. Toutefois, la mondialisation est un processus inégal qui a aussi gravement pénalisé le développement de nombreux pays moins avancés, qui sont incapables de s'adapter à son rythme effréné.

6. Depuis lors, les résultats économiques mondiaux sont inégaux, des écarts étant observés aussi bien entre les pays développés et les pays en développement qu'entre ces derniers. En Asie, la reprise qui se dessinait déjà lors de la dixième session de la Conférence s'est poursuivie, mais la croissance n'a pas encore atteint des niveaux comparables dans de nombreux pays africains ou latino-américains. Il reste que tous les pays en développement ont souffert du ralentissement mondial amorcé l'année dernière, en particulier ceux qui participent étroitement au système commercial. Heureusement, ce ralentissement a été moins grave que beaucoup ne le craignaient et des signes de redressement réapparaissent.

7. Les événements des deux dernières années ont confirmé la nécessité d'adopter une approche plus collective pour répondre aux enjeux économiques d'un monde plus intégré. Plusieurs conférences internationales organisées depuis la dixième session de la Conférence ont témoigné de la volonté de poursuivre une telle approche; des résultats positifs ont été enregistrés notamment à Bruxelles, à Doha et à Monterrey. Les pays riches – par exemple, l'Union européenne, grâce à son initiative «Tout sauf les armes» et à l'appui qu'elle accorde au Nouveau Programme pour le développement de l'Afrique – semblent aussi être mieux disposés à aider les membres les plus faibles du concert des nations à se développer. Les forts témoignages de solidarité qui ont suivi les événements tragiques du 11 septembre ont contribué à démontrer qu'une telle orientation présentait des avantages.

8. Toutefois, les risques de détérioration de la situation des pays en développement demeurent importants, comme l'ont montré les problèmes économiques de l'Argentine. Les prix des produits de base continuent de diminuer et de fluctuer fortement, créant de graves difficultés

pour de nombreux pays pauvres tributaires de ces produits. La pauvreté étant encore l'obstacle le plus important que doivent surmonter la plupart des pays en développement, il incombe toujours et encore à la communauté internationale de renforcer l'approche multilatérale du développement et en particulier de veiller à ce que le système des Nations Unies joue un rôle central.

Commerce international et système commercial multilatéral

9. Le commerce est un élément important – peut-être plus important que par le passé – des stratégies de développement. Le fait de placer le développement, notamment la nécessité de surmonter les contraintes liées aux capacités d'exportation, au centre du programme de travail lancé à Doha constitue à la fois une reconnaissance des échecs passés et une indication des engagements à prendre. Des incertitudes planent encore sur la réalisation de cet objectif. De nombreux pays en développement ont du mal à mettre en œuvre les engagements contractés dans le cadre du Cycle d'Uruguay, et les pays développés n'ont pas répondu aux attentes dans ce domaine. Par ailleurs, les pays industriels affichent à nouveau des tendances protectionnistes dans des secteurs tels que l'acier et l'agriculture, qui intéressent directement les pays en développement.

10. Il n'est pas étonnant que la plupart des pays en développement considèrent que l'amélioration de l'accès aux marchés des principaux pays importateurs dans les domaines qui les intéressent est une condition du succès des négociations commerciales multilatérales. À cet égard, les obstacles tarifaires et non tarifaires demeurent un sujet de préoccupation. Dans le secteur de l'agriculture, les subventions massives faussent le jeu des marchés et rendent impossible toute concurrence de la part de nombreux pays en développement. Compte tenu des différences dans la capacité des pays de soutenir la concurrence internationale, le traitement spécial et différencié a aussi besoin d'être renforcé dans le cadre des règles commerciales multilatérales. En outre, le processus d'adhésion doit être facilité, en particulier pour les PMA.

11. Les accords commerciaux régionaux procurent également des avantages considérables. La relation entre ces accords et les accords bilatéraux et multilatéraux est une question à examiner.

12. Dans tous ces domaines, l'assistance technique pour le renforcement des capacités doit être accrue, non seulement pour permettre aux pays en développement de participer plus efficacement aux négociations, mais aussi pour les aider à tirer parti des possibilités qu'offre le système commercial. La CNUCED doit jouer un rôle clef à cette fin en veillant à ce que le développement soit pris en compte dans les négociations commerciales, notamment en augmentant son assistance par le biais du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce.

Financement du développement

13. La mondialisation implique que la question du commerce ne peut plus être traitée indépendamment du financement, comme l'a montré la Conférence de Monterrey, où a été adoptée une approche intégrée du financement du développement.

14. Au cours des 20 dernières années, l'intégration des marchés financiers s'est accompagnée d'une réorientation importante des flux au profit des capitaux privés, ce qui devait faciliter

l'intégration dans l'économie mondiale des pays en développement en particulier. Toutefois, faute de mécanismes financiers internationaux permettant de mieux la gérer, l'augmentation des flux privés est allée de pair avec une instabilité accrue et ces capitaux sont devenus un vecteur important de propagation des turbulences économiques dans le monde en développement. Dans le cadre de la mise en place de nouveaux mécanismes, la question de la stabilité des flux devrait recevoir une attention suffisante. Les efforts internationaux visant à réformer l'architecture financière mondiale doivent être renforcés pour faire en sorte que le système financier soit plus stable et propice au commerce et au développement.

15. La libéralisation financière doit être conduite de manière prudente, et elle devrait être adaptée à la situation du pays, s'agissant notamment et surtout du calendrier des réformes. En outre, les flux financiers continuent d'être très largement influencés par les politiques des principaux pays industriels. Une plus grande cohérence entre ces politiques est essentielle pour parvenir à un environnement financier international plus stable. Malheureusement, les progrès réalisés dans ce domaine demeurent lents.

16. L'IED est relativement plus stable que les flux privés à court terme et peut donner lieu à un transfert de technologie, entre autres avantages. Les capitaux privés, sous quelque forme que ce soit, se sont largement concentrés dans un petit nombre de marchés émergents. Pour les pays, en particulier les PMA, qui ont du mal à les capter, l'adoption de mesures visant à attirer des investissements directs peut ne pas être couronnée de succès et risque d'entraîner une concurrence excessive. L'adoption de meilleures mesures d'appui par les pays d'origine pourrait contribuer à corriger les déséquilibres géographiques et sectoriels des flux d'IED. Les cadres internationaux sur l'IED qui pourraient être négociés devraient être conçus pour favoriser le développement.

17. L'APD continue de jouer un rôle essentiel dans les perspectives de croissance de nombreux pays en développement, en particulier des PMA. La Conférence de Monterrey a annoncé un changement d'état d'esprit bienvenu chez certains pays donateurs, même si l'établissement de nouvelles conditions à une augmentation de l'APD risque d'accroître la marginalisation de certains pays, tenus de mettre en œuvre des réformes pour obtenir cette aide. Le fardeau de la dette continue d'entraver les perspectives de développement de maints pays et de nouveaux progrès doivent être réalisés en matière d'annulation de dettes.

18. L'absence d'infrastructures matérielles adaptées demeure un obstacle important pour de nombreux pays en développement. Il faut trouver les moyens de financer le développement de ces infrastructures.

Renforcement des capacités de production

19. La libéralisation du commerce rend possible l'essor des exportations, mais pour pénétrer de nouveaux marchés, bien des pays en développement doivent considérablement améliorer leurs capacités de production. Pour beaucoup, la diversification est à cet égard un passage obligé. La dépendance à l'égard de produits primaires reste un obstacle au développement, en particulier dans les PMA et les pays africains, où l'exportation de produits à plus forte valeur ajoutée et plus élaborés est indispensable à l'accélération de la croissance. Il est nécessaire de prendre des mesures pour remédier à la baisse des prix des produits de base et aux difficultés causées par leurs fluctuations excessives.

20. Les responsables de l'élaboration des politiques dans les pays en développement s'inquiètent notamment du déficit de connaissances et du fossé numérique. Pour tirer parti des chances offertes par la mondialisation, il est nécessaire de combler ces lacunes et de renforcer les capacités technologiques. L'IED peut être une source de transfert de technologie, mais il n'a pas répondu à toutes les attentes de nombreux pays d'accueil, par exemple en raison du nombre insuffisant de relations nouées avec des partenaires locaux.

21. En fin de compte, une intégration réussie n'est possible que s'il existe des entreprises nationales viables. C'est pourquoi le renforcement des capacités et la mise en valeur des ressources humaines sont indispensables.

22. Dans un processus de mondialisation marqué par une interdépendance économique croissante, le resserrement de la coopération économique et technique entre les pays développés et les pays en développement aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral devient un moteur important de développement économique et social. Les stratégies et les partenariats régionaux peuvent s'avérer efficaces, comme le montre la création de l'Institut international pour le commerce et le développement.

Réduction de la pauvreté et développement par la base

23. La réduction de la pauvreté est l'objectif fondamental du développement, conformément à la Déclaration du millénaire. Toute stratégie visant à renforcer les capacités productives doit être axée sur l'être humain et tenir ainsi pleinement compte de la dimension sociale du développement. À cette fin, les initiatives visant à encourager un développement par la base, telles que le microfinancement, méritent l'attention. Le secteur national doit pouvoir profiter de l'augmentation des échanges.

Gouvernance et cohérence

24. La difficulté pour les responsables de l'élaboration des politiques dans tous les pays est de faire en sorte que la mondialisation profite à tous. À cette fin, il faut d'abord adopter des politiques nationales favorables au développement et à la bonne gouvernance. La cohérence des politiques macro et microéconomiques est également importante. Il peut être très instructif d'écouter les différents points de vue de la société civile.

25. Du fait de la mondialisation, il ne suffit plus d'avoir une bonne gouvernance au niveau national. Une plus grande cohérence à l'échelon multilatéral et une participation accrue des pays en développement à la prise des décisions de portée mondiale sont plus que jamais nécessaires, notamment dans les domaines du commerce, du financement et de l'investissement.

Rôle de la CNUCED

26. Conformément au Plan d'action de Bangkok adopté à la dixième session de la Conférence, la CNUCED devrait continuer d'être le lieu de débats intergouvernementaux et de formation de consensus, de réaliser des travaux de recherche et des analyses et de rassembler des données, ainsi que de fournir une assistance technique adaptée aux besoins des pays en développement.

27. En tant qu'organisme des Nations Unies coordonnant le traitement intégré du commerce et du développement et des questions interdépendantes dans les domaines du financement,

de l'investissement, de la technologie et du développement durable, la CNUCED a été clairement chargée de s'acquitter de cette tâche très importante. Tous les partenaires de développement et les organisations concernées sont invitées à l'aider à répondre aux demandes croissantes qui lui sont faites.

28. Je voudrais conclure mon résumé en disant que le Gouvernement et le peuple thaïlandais ont été honorés et heureux d'accueillir cette réunion d'examen à mi-parcours et de vous recevoir une fois de plus à Bangkok. Vous savez tous combien la Thaïlande est attachée aux objectifs de l'ONU et de la CNUCED; il est donc particulièrement gratifiant de pouvoir exprimer de manière concrète ce soutien.

29. Depuis les premiers préparatifs de la réunion, notre objectif a toujours été de fournir à tous l'occasion de faire avancer collectivement notre réflexion sur quelques-unes des questions les plus importantes qui préoccupent aujourd'hui la communauté internationale. Je pense que cet objectif a été pleinement atteint et j'espère sincèrement que vous partagez mon opinion. Permettez-moi de vous remercier d'avoir participé à cette réunion et de vous présenter tous mes vœux de réussite dans vos efforts de promotion d'un développement mondial au service de tous.

D. Conclusions relatives à l'examen à mi-parcours présentées par M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED

Comme pour la merveilleuse cuisine thaïlandaise que nous avons pu apprécier au cours de notre séjour à Bangkok, il est impossible de décrire en quelques mots toutes les subtiles nuances du débat qui s'est déroulé ici ces deux derniers jours. Permettez-moi plutôt, dans ces observations finales, d'évoquer le large menu des questions abordées, alors même que notre attention commence à se tourner vers la onzième session de la Conférence.

Cet examen à mi-parcours s'est déroulé à la suite de trois très importantes conférences internationales, à Bruxelles, Doha et Monterrey. Ces conférences ont, je crois, révélé une évolution de l'analyse des relations économiques internationales sur au moins deux grands points. Premièrement, il y a été reconnu qu'il fallait réintroduire la dimension du développement dans les débats sur la gestion du commerce international, du financement international et de l'investissement, de façon à permettre aux pays en développement de réaliser leur plein potentiel dans un environnement mondial global. Deuxièmement, ces conférences ont fait ressortir la nécessité pour les gouvernements et les décideurs dans les pays en développement d'assumer une plus grande responsabilité de leurs propres actions et de leur propre destin économiques.

Après avoir entendu les diverses interventions prononcées au cours des deux derniers jours, il nous faut désormais trouver les moyens de répondre de façon constructive et cohérente à ces deux nécessités. Je voudrais commencer par évoquer l'une des nombreuses observations perspicaces faites par le Premier Ministre thaïlandais dans sa déclaration liminaire. Il nous a demandé d'arrêter de considérer la mondialisation simplement comme la liberté totale du commerce des biens et services et la mobilité illimitée des capitaux, pour y voir plutôt l'interaction constante des forces et des qualités de chaque société. De ce point de vue, les réelles opportunités offertes par le système mondial résident dans la formidable richesse et diversité des peuples, des institutions et des États-nations. La communauté internationale doit, avec une sincérité entière, adhérer au respect de cette diversité, comme le Premier Ministre l'a fait observer, si nous voulons vivre dans un monde plus prospère et équitable pour tous.

Concrètement, cela signifie que nous ne pouvons plus aborder les difficiles questions d'orientation auxquelles sont confrontés les pays en développement en recommandant un schéma commun, un modèle unique de libéralisation rapide du commerce, du financement et de l'investissement qui serait applicable à tous les pays et en toutes circonstances. Une telle approche néglige le rôle des politiques et des institutions nationales dans le renforcement des capacités nécessaires pour aider les pays à mieux gérer leur intégration dans l'économie mondiale et faciliter les efforts qu'ils déploient pour créer de la richesse et améliorer les conditions sociales. Après avoir écouté les débats de cette semaine, je suis convaincu que les pays en développement sont plus que désireux d'assumer la pleine et entière responsabilité de leur propre destin économique, mais pour cela, il faut qu'ils puissent utiliser tout l'éventail d'instruments et de moyens d'action qui ont permis aux pays développés d'aujourd'hui d'atteindre les hauts niveaux de revenu et les hauts niveaux de vie qui sont actuellement les leurs.

À cet égard, je rappellerai que Raúl Prebisch, le fondateur de la CNUCED, a toujours affirmé que les pays en développement eux-mêmes étaient les premiers et principaux responsables de leur propre développement. Dans toutes ses déclarations à la CNUCED, il a toujours dit et redit que chaque gouvernement et chaque peuple devait d'abord et avant tout compter sur ses propres forces, tout en recherchant l'assistance nécessaire auprès de la communauté internationale. Il n'y a donc pas de polémique – bien au contraire – sur le rôle essentiel des politiques nationales et des efforts nationaux dans la promotion d'un développement réel.

Lorsque la CNUCED a été créée il y a une quarantaine d'années, l'objectif de croissance pour les pays en développement était de 5 à 6 % par an. La région de l'Asie de l'Est a démontré que ce n'était ni un objectif déraisonnable, ni un rêve impossible. Malheureusement, cet objectif est resté hors d'atteinte de la plupart des autres régions en développement, et d'après certaines estimations, il faudra maintenant le fixer à un niveau encore plus élevé pour que les objectifs économiques et sociaux des Nations Unies, tels qu'énoncés dans la Déclaration du millénaire, soient atteints dans les délais prévus. Nous devons donc réfléchir à cet état de fait et en tirer les conséquences. Si quelques pays et quelques régions seulement sont capables d'atteindre l'objectif de croissance fixé, c'est donc que la voie suivie est la bonne, mais qu'elle est trop étroite. Nous devons nous efforcer de l'élargir au moyen des réformes nécessaires de l'environnement extérieur et en même temps conforter les économies nationales dans leurs efforts, afin de tirer des enseignements des succès en matière de développement et d'exploiter au mieux les possibilités existantes.

Comme je l'ai déjà dit, repenser les stratégies de développement pour élargir les marges de manœuvre doit signifier que les gouvernements des pays en développement assument la pleine et entière responsabilité de leurs actions. Cela appelle des mesures visant à améliorer l'efficacité et la transparence des institutions nationales, la discipline budgétaire et monétaire et l'utilisation des politiques macroéconomiques pour parvenir à un juste équilibre entre stabilité des prix et croissance. Cela suppose aussi diverses politiques stratégiques de renforcement des capacités productives, en particulier dans les secteurs d'exportation. Je tiens à nouveau à souligner la nécessité d'établir des liens utiles entre les négociations commerciales et le renforcement du secteur productif. Plutôt que de simplement attendre le résultat des négociations, il faut s'employer à renforcer les capacités d'exportation, et cela avant même la fin des négociations. Il s'agit d'obtenir que les négociations donnent réellement des résultats dans les secteurs où les pays en développement peuvent accroître leurs capacités d'exportation et tirer profit des

débouchés commerciaux. Cela signifie, entre autres choses, que, loin d'adopter une attitude défensive, négative ou contrainte qui serait totalement inappropriée, les pays en développement doivent, au contraire, aller de l'avant, formuler des positions conformes à leurs intérêts commerciaux et négocier ces positions dans des conditions qui permettront d'obtenir des résultats positifs, avec notamment la prise en compte de leurs intérêts dans le résultat final des négociations.

Toutefois, cela implique également un changement de perspective et l'abandon de certaines politiques préconisées ces dernières années, sur lesquelles s'appuyaient certains conseils fournis aux pays en développement. L'ampleur exacte des modifications apportées à la marge de manœuvre des pays reste à déterminer. Le secrétariat de la CNUCED a présenté quelques réflexions dans la note thématique établie pour les débats interactifs, en s'inspirant du succès de certains pays en développement. Mais des progrès réels en la matière ne seront possibles que si les pays en développement sont associés à part entière et sur un pied d'égalité à la définition de leurs objectifs de développement et de leurs options de politique générale.

Il est évident que dans un monde de plus en plus interdépendant, aucun pays ne peut mettre de l'ordre chez lui sans tenir compte des conditions de l'économie internationale. L'équilibre à trouver entre responsabilités intérieures et responsabilités internationales est bien entendu difficile, mais il ne fait aucun doute qu'à la Conférence de Bretton Woods en 1944, la conception du multilatéralisme était que des pressions internationales défavorables ne devaient pas être absorbées au moyen de mesures sacrifiant la croissance et l'emploi. Plus tard, la CNUCED a été créée dans l'idée que la prospérité de chacun dépendait de la prospérité de tous, et qu'une attention particulière devait être accordée aux biais et aux asymétries systémiques qui font obstacle au commerce et aux perspectives de développement des pays pauvres. À ce sujet, je voudrais aussi vous rappeler que nous avons toujours dit, à la CNUCED, que la mondialisation sans l'interdépendance conduirait à une détérioration des conditions du développement. Mais le terme «interdépendance» a différentes significations. On peut l'utiliser pour décrire le simple fait que les pays dépendent tous les uns des autres, même s'il est évident que certains sont à cet égard plus dépendants que d'autres, car moins autonomes. Mais l'interdépendance signifie également que nous devons créer les conditions d'une prospérité, d'une croissance économique profitable à tous. Et c'est la raison pour laquelle nous avons toujours considéré que le développement des pays en développement passait par une croissance forte dans les pays industrialisés permettant à ces pays de fournir aux pays en développement des marges de manœuvre, des marchés, des capitaux et de la technologie. L'interdépendance est donc indissociable de la mondialisation dans ce sens également.

Il va sans dire que l'interdépendance s'est intensifiée depuis la création de la CNUCED, et que la difficile nécessité d'assurer la cohérence entre le commerce, l'investissement et la technologie est aujourd'hui plus grande que jamais. Et cela d'autant plus qu'au cours des deux dernières décennies, la tendance a été de subordonner les objectifs de croissance, d'emploi et de développement aux exigences des forces du marché mondial. À maints égards, cette évolution a été due aux difficultés conjoncturelles rencontrées par de nombreux pays, développés et en développement, pendant les années 70 et les années 80.

Mais la période récente a amené, en particulier les pays en développement, à s'interroger sur l'efficacité des actuels mécanismes économiques multilatéraux et sur la nécessité d'exécuter des réformes pour rétablir une plus grande cohérence. Nous devons apprendre à réduire et gérer l'instabilité et les incertitudes qui découlent de l'économie internationale. La meilleure façon est

d'améliorer les actuels arrangements en matière de commerce international et de financement international, grâce aux négociations en cours. À ce sujet, je voudrais souligner que les négociations commerciales lancées à Doha nous offrent une importante possibilité qu'il ne faudrait pas laisser échapper – la possibilité d'amener à une conclusion positive, dans une optique de développement, la négociation de questions qui sont à l'examen depuis de nombreuses années et depuis plusieurs cycles de négociation, celui des Négociations de Tokyo, puis celui des Négociations d'Uruguay. Aujourd'hui, nous devons donc agir, car beaucoup d'observations que j'ai entendues au cours des débats interactifs témoignent de profondes frustrations à l'égard des résultats des cycles de négociation passés. Et, bien entendu, nous devons désormais faire mieux si nous voulons créer les conditions qui permettront aux pays en développement de réaliser les réformes intérieures dont ils ont besoin pour faire face à la montée des pressions et des contraintes internationales.

En tant que principal organisme du système des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce et du développement et de toutes les questions qui s'y rattachent, la CNUCED est on ne peut mieux placée pour écouter ces préoccupations et y répondre. Sa raison d'être est de mener une réflexion de portée mondiale, dans une perspective de développement, et en même temps de faire du commerce un instrument de développement économique. C'est pourquoi le mot «commerce» figure dans son nom, parce que le commerce est une préoccupation centrale et parce que la CNUCED croit au commerce. La CNUCED considère que les pays en développement ont droit à plus de commerce, en quantité comme en qualité.

Les questions qui relèvent de son mandat ont évolué au fil des ans, et la CNUCED s'y est d'autant plus intéressée qu'elles influencent les résultats et les perspectives économiques des pays en développement. Au cours des dernières années, la question de l'instabilité financière est devenue prédominante, et la CNUCED a été l'une des premières à s'en saisir, en se plaçant dans une optique de développement. Je voudrais ici attirer votre attention sur le fait qu'il y a des années, au début des années 90, la CNUCED était, à ma connaissance, la seule institution économique internationale à prédire, immédiatement après la chute du mur de Berlin, que la décennie serait marquée par la fréquence, l'intensité et la force destructrice de crises financières et monétaires. Personne ne peut nier que nous avons averti la communauté internationale bien avant que cette instabilité commence de se faire sentir.

Les questions de politique internationale et nationale continuant d'évoluer, il faut donc naturellement se préoccuper avant tout de répondre aux besoins des États membres. Une participation plus forte et plus efficace au système commercial mondial sur la base de capacités intérieures renforcées est une priorité pour de nombreux pays en développement. Il n'en reste pas moins impératif que nous ne perdions pas de vue notre engagement d'appliquer une approche intégrée.

Dans ces conditions, il me semble que deux grandes questions occuperont notre réflexion et motiveront nos efforts d'ici à la onzième session de la Conférence. Premièrement, quelle sorte d'arrangements internationaux faudra-t-il adopter pour fournir aux pays en développement la marge de manœuvre et, concrètement les débouchés commerciaux nécessaires pour s'attaquer aux problèmes fondamentaux que sont la pauvreté et le déficit de revenu? Et deuxièmement, quel type de politiques et d'institutions intérieures seront nécessaires dans chaque pays pour créer la capacité de réduire la pauvreté et le déficit de revenu?

E. Motion de remerciement

Projet de résolution soumis par le Président du Conseil

Le Conseil du commerce et du développement,

Réuni à Bangkok pour l'examen à mi-parcours de l'application des décisions prises à la dixième session de la Conférence,

1. *Exprime sa profonde gratitude* au Gouvernement et au peuple thaïlandais pour leur accueil de la réunion d'examen à mi-parcours;
2. *Rend profondément hommage* à l'attachement du Gouvernement et du peuple thaïlandais aux buts et principes des Nations Unies;
3. *Reconnaît avec une grande satisfaction* la contribution directe du Gouvernement thaïlandais au succès de l'examen à mi-parcours;
4. *Remercie* le Gouvernement et le peuple thaïlandais de la chaleureuse hospitalité dont ont bénéficié tous les participants;
5. *Exprime sa reconnaissance* à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation des Nations Unies pour sa coopération concernant l'organisation matérielle de la Conférence.

II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU CONSEIL EN SÉANCE PLÉNIÈRE

A. Examen à mi-parcours

1. Le Conseil était saisi de la documentation suivante:
 - «Examen de l'efficacité et du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental» (TD/B(S-XIX)/4);
 - «Bilan de la mise en œuvre des engagements et du programme de travail adoptés dans le Plan d'action de Bangkok» (TD/B(S-XIX)/3);
 - «Débats interactifs et dialogue directif dans le contexte des perspectives et des enjeux découlant des changements survenus depuis la dixième session de la Conférence» (TD/B(S-XIX)/2);
 - «Trade and investment in Asia and the Pacific: Recent trends and emerging issues» (TD/B(S-XIX)/5).

Déclarations liminaires

2. Le **Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères du Royaume de Thaïlande** a souhaité la bienvenue aux participants au nom de son Gouvernement. La Thaïlande avait eu l'honneur d'accueillir la dixième session de la Conférence, et elle tenait à réaffirmer son attachement au succès de la CNUCED et à la réalisation de ses objectifs. À l'occasion de cet examen à mi-parcours, le Conseil examinerait les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de Bangkok et évaluerait tous les grands changements survenus dans le monde depuis la dixième session de la Conférence qui avaient eu une influence sur le développement.

Ce serait également l'occasion d'examiner un large éventail de questions et d'explorer différentes options pour relever les défis du développement dans le monde.

3. La CNUCED jouait un rôle essentiel en présentant les intérêts des pays en développement aux pays développés dans un cadre multilatéral. Il était important pour les États membres de la CNUCED de manifester tout leur attachement à la CNUCED et d'assurer la continuité et le succès des activités jusqu'à la onzième session de la Conférence. Les résultats de l'examen à mi-parcours seraient également utiles au Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendrait à Johannesburg dans le courant de cette année.

4. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a dit que le processus d'examen à mi-parcours avait été rigoureux, approfondi et riche, et qu'il illustrait bien la capacité de la CNUCED de modifier et d'ajuster ses priorités et ses méthodes de travail. À la dixième session de la Conférence, les débats interactifs entre les partenaires de développement avaient fait ressortir la convergence croissante d'idées sur le processus de développement, et aussi certaines positions divergentes concernant les incidences de la mondialisation. Beaucoup de pays en développement avaient déclaré qu'il leur était difficile de gérer leur processus de développement dans un environnement économique international caractérisé par des changements rapides et par une mondialisation galopante. Le sentiment général avait été que, si la mondialisation pouvait être une puissante force de croissance, tous les pays n'en avaient pas bénéficié. De nombreux pays économiquement faibles, en particulier les PMA, restaient marginalisés. Les grands changements d'orientation nécessaires pour faire face à la mondialisation avaient libéré des forces qui engendraient de l'incertitude, aggravaient l'incidence de la pauvreté et étaient difficiles à contrôler par des mesures unilatérales. Dans ces conditions, attendre des pays en développement qu'ils ouvrent davantage leurs marchés sans leur fournir un soutien multilatéral efficace ou leur donner la possibilité d'exporter davantage pour sortir du sous-développement et de la pauvreté était une stratégie vouée à l'échec. De ces débats interactifs était ressorti un consensus sur le Plan d'action de Bangkok, qui renforçait le rôle unique de la CNUCED en matière de traitement intégré des questions de commerce et de développement.

5. L'examen à mi-parcours permettait non seulement d'évaluer les résultats et l'impact de la CNUCED, mais aussi d'en renforcer les compétences de base, de tirer des enseignements des manques et d'adapter l'institution aux nouvelles réalités et priorités. Ce qu'on constatait jusque-là était que des progrès sensibles avaient été accomplis dans la mise en œuvre des divers mandats arrêtés à la dixième session de la Conférence. Au cours de la période allant jusqu'à la prochaine session de la Conférence, le secrétariat accorderait une attention particulière aux domaines où des améliorations pouvaient être apportées, tout en procédant aux ajustements nécessaires pour mener à bien les activités auxquelles les États membres attachaient une grande importance.

6. Les résultats des grandes conférences qui avaient eu lieu depuis la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement influençaient beaucoup sur les activités de la CNUCED. Le secrétariat avait établi un plan d'exécution du Programme d'action en faveur des PMA adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, y compris pour les activités incombant spécifiquement à la CNUCED. Les résultats de la Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Doha imposaient à la CNUCED de se mobiliser pour apporter un appui aux pays en développement dans les négociations actuelles et futures. Le secrétariat avait élaboré des projets de coopération technique et de renforcement des capacités, qui seraient

exécutés en consultation avec les pays membres et en collaboration avec d'autres organisations compétentes. Il avait également réalisé un examen interne des activités d'assistance technique, et à l'automne, le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme examinerait les résultats de l'évaluation des activités de la CNUCED en matière de renforcement des capacités.

7. Enfin, si beaucoup avait été accompli, il restait encore à préciser certains aspects de l'examen et à appliquer les conclusions qui en seraient dégagées.

Rapports des Présidents pour l'examen des thèmes I, II et III

8. Le représentant des **États-Unis d'Amérique**, parlant **au nom du Président pour l'examen du thème I** de l'examen à mi-parcours, relatif au mécanisme intergouvernemental, a dit que l'objectif de cet examen avait été non pas de réviser le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, mais d'en améliorer le fonctionnement de façon qu'il puisse mieux répondre aux nouvelles réalités, ainsi qu'aux besoins des États membres. Le représentant a recommandé que le Conseil prenne note de la première partie du document TD/B(S-XIX)/4, qui contenait le résumé établi par le Président des objectifs généraux de l'examen réalisé, ainsi que des problèmes et des résultats indiqués par les délégations. Dans la deuxième partie du document, qui était soumise au Conseil pour adoption, il était proposé non pas de transformer le Comité de session du Conseil sur les pays les moins avancés (PMA) en commission permanente, mais de lui confier la coordination, l'examen et le suivi des activités entreprises dans l'ensemble de la CNUCED en faveur de ces pays et de convoquer une réunion directive du Conseil pour l'examen du *Rapport sur les pays les moins avancés*. Des suggestions avaient également été faites sur la façon d'améliorer le travail des commissions et de renforcer le mandat et la cohérence des réunions d'experts. Deux questions restaient en suspens. À sa quarante-neuvième session, le Conseil aurait à examiner la question de la tenue de deux sessions ordinaires par an au lieu d'une, et il faudrait trouver avant la fin de 2002 une solution à long terme à la question de la prévisibilité du financement de la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED.

9. La représentante du **Royaume-Uni**, parlant en sa qualité de **Présidente pour l'examen du thème II**, relatif au bilan, a dit que le résultat obtenu était celui d'un examen ouvert et interactif de l'ensemble des activités, réalisé programme par programme. Les activités de recherche et d'analyse étaient généralement considérées comme satisfaisantes, en dépit des réactions mitigées suscitées par certaines publications et de la nécessité d'améliorer la diffusion. Il y avait très peu d'informations et d'indications sur les incidences des recommandations formulées par les organes intergouvernementaux, et rattacher les débats intergouvernementaux à la recherche et à la coopération technique, ou se concentrer sur les domaines d'action pertinents, pourrait garantir le meilleur impact possible. Les activités de coopération technique avaient été vivement appréciées, et l'examen interne des procédures de coopération technique avait été considéré comme une bonne initiative. Une meilleure utilisation des indicateurs et l'application des résultats des évaluations pourraient aider à améliorer encore la qualité. La mise en œuvre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok avait été décevante, et il fallait redoubler d'efforts à cet égard. D'autres questions avaient été examinées, dont l'application de la décision prise de créer un sous-programme relatif à l'Afrique, la meilleure façon pour la CNUCED de mener à bien ses travaux en faveur des PMA, et les progrès réalisés sur les questions intersectorielles. Des suggestions avaient été faites pour améliorer l'efficacité des indicateurs de résultats, mais ces suggestions devaient être examinées plus avant.

10. L'examen à mi-parcours contribuerait à une utilisation plus efficace des ressources et permettrait d'orienter les efforts de mobilisation de fonds de la CNUCED vers les domaines où les besoins étaient les plus grands. Il devait y avoir correspondance entre le programme de travail et les ressources disponibles. Si les ressources extrabudgétaires de la CNUCED restaient stables, les ressources provenant du budget ordinaire avaient sensiblement diminué dans certains secteurs. Des postes avaient été transférés au nouveau Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États en développement insulaires.

11. Le Sommet et la Déclaration du millénaire avaient fixé les objectifs des efforts internationaux de développement, la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA avait réaffirmé l'importance des questions traitées par la CNUCED, la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC avait d'importantes répercussions sur les activités de la CNUCED et la Conférence internationale sur le financement du développement avait replacé au cœur des débats les questions qui constituaient la base du Plan d'action de Bangkok. La concrétisation du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique était une grande priorité pour l'Afrique et ses partenaires de développement.

12. Les domaines prioritaires d'ici à la onzième session de la Conférence concernaient notamment les besoins immédiats des pays en développement après les résultats de la Conférence de Doha et d'autres négociations, ainsi que le renforcement des capacités de production de ces pays en vue d'améliorer leur compétitivité et de les aider à s'intégrer dans l'économie mondiale. Les activités correspondantes devraient être réalisées en étroite coopération avec d'autres organisations, en fonction de la demande des pays et dans l'optique d'un appui aux stratégies nationales de développement.

13. Le résultat de l'examen du thème II reflétait la franchise et l'esprit constructif des observations présentées par les délégations. Une délégation dont les observations avaient été transmises après la date limite avait voulu raccourcir le texte relatif aux résultats de la Conférence de Monterrey et s'étendre plus longuement sur la question des problèmes de ressources. Enfin, examiner l'impact des activités à partir d'une auto-évaluation constituait une innovation. Le résultat du bilan pourrait alimenter de futures discussions et contribuer au processus de réforme récemment lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

14. Le représentant de la **Thaïlande**, parlant en sa qualité de **Président pour l'examen du thème III** – débats interactifs – a dit que le thème et la structure des débats interactifs de haut niveau et du dialogue directif avaient été définis avec l'aide du Secrétaire général de la CNUCED. Une note thématique avait été établie par le secrétariat de la CNUCED (TD/B(S-XIX)/2), non pas en tant que résumé exhaustif de toutes les questions pouvant être soulevées, mais en tant que catalyseur des débats. Des discussions informelles sur cette note tenues à Genève avaient fait ressortir un certain nombre de préoccupations. Tombant au milieu d'un certain nombre de grandes conférences internationales, l'examen à mi-parcours représentait une occasion de dresser un bilan et de progresser sur différentes questions soulevées dans ces conférences, y compris des questions se rattachant au propre programme de travail de la CNUCED. Il fallait examiner de façon plus approfondie l'expérience positive de certains pays en développement et les enseignements que l'on pouvait en tirer pour d'autres pays en développement. Le rôle de la gouvernance avait été évoqué, certains considérant que la réforme des institutions nationales devait être la priorité, tandis que d'autres insistaient sur la

gouvernance de l'économie internationale, et en particulier sur le rôle des règles et institutions financières et commerciales multilatérales. Enfin, une plus grande attention devrait être accordée aux difficultés particulières des PMA.

Déclarations

15. Le **Ministre du commerce et de l'industrie du Kenya** a dit que le résultat de l'examen des trois thèmes était équilibré et devrait constituer une bonne base de discussion. La question la plus urgente concernait la nécessité pour la CNUCED d'obtenir des ressources additionnelles pour exécuter efficacement ses mandats, en particulier les activités de coopération technique concernant l'analyse des politiques, la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités institutionnelles. Lors de l'adoption du Plan d'action de Bangkok, un certain nombre de mesures devant être prises par la communauté internationale avait été examiné, notamment à propos de l'APD, de la dette et de l'investissement. Le Ministre notait avec satisfaction les engagements en matière d'APD pris depuis lors, y compris à Monterrey, mais il déplorait d'une manière générale le peu de progrès accomplis par rapport aux objectifs de l'ONU. Il a félicité le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède d'avoir atteint les objectifs fixés pour réduire de moitié d'ici 2015 l'extrême pauvreté, conformément à la Déclaration du millénaire.

16. Le principal axe de la politique générale du Kenya était la réduction de la pauvreté par la création d'emplois et la promotion d'un développement durable. Des obstacles tels que la faiblesse des flux d'investissement, un endettement élevé et la suspension de l'aide avaient rendu difficiles les progrès.

17. Pour ce qui était du commerce international, les pays en développement n'avaient pas tiré profit de la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay. Un certain nombre de questions soulevées dans le Plan d'action de Bangkok n'avait toujours pas été abordé – réel accès aux marchés, rigueur des mesures sanitaires et phytosanitaires, compétitivité, insuffisance des périodes de transition, concrétisation du traitement spécial et différencié, assistance technique et financière davantage ciblée. Les promesses en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités et les autres engagements pris à Doha devaient être tenus pour donner tout son sens au Programme de Doha pour le développement.

18. La nécessité de promouvoir et de développer des technologies appropriées avait également été examinée à Bangkok. Très peu avait été fait dans ce domaine, et le fossé technologique n'avait nullement été réduit, d'où la nécessité d'une action urgente.

19. Les futurs défis étaient clairement définis dans la Déclaration du millénaire, et repris en écho dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et le Consensus de Monterrey. Il était instamment demandé aux partenaires de développement de soutenir ces initiatives, en particulier celles qui visaient à réduire l'extrême pauvreté.

20. Les épouvantables actes de terrorisme d'août 1998 à Nairobi et Dar-es-Salaam et du 11 septembre 2001 aux États-Unis avaient causé la mort de nombreux innocents, et ils avaient aussi été préjudiciables au commerce international. Grande destination touristique, le Kenya avait accusé une diminution de ses recettes touristiques. Le pays entendait continuer de coopérer pleinement avec la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme. La paix,

la sécurité et la stabilité étaient nécessaires au commerce, si l'on voulait tirer pleinement parti du processus de mondialisation.

21. La représentante de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a souligné la nécessité du dialogue et de la coopération entre tous les membres de la communauté internationale pour éliminer les incertitudes qui obéraient le développement dans les pays en développement. Dans ce contexte, la CNUCED devait rester un acteur essentiel du traitement intégré des questions de commerce et de développement. L'examen des trois thèmes de la réunion avait été extrêmement utile pour sensibiliser davantage tous les partenaires de développement aux priorités, aux vues, aux espoirs et aux aspirations des uns et des autres. Tous les membres de la CNUCED étaient déterminés à renforcer le rôle de l'organisation. Le Groupe des 77 et la Chine comptaient sur la mise en œuvre des résultats de l'examen à mi-parcours. Trouver des sources à long terme pour un financement prévisible de la participation d'experts des pays en développement avant la date butoir fixée était d'une importance fondamentale pour le Groupe des 77 et la Chine. Pour ce qui était du bilan, le résultat de l'examen réalisé portait sur des questions d'un grand intérêt pour le Groupe des 77 et la Chine, qui devaient être approfondies, s'agissant plus particulièrement de la question de la viabilité à long terme des cours de formation prévus au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok.

22. Le Groupe des 77 et la Chine attendaient avec intérêt la tenue de la onzième session de la Conférence. Ils invitaient le Secrétaire général de la CNUCED à présenter au début de 2003 un projet d'ordre du jour et un calendrier pour la préparation de la session. Le dépôt de propositions de modification du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED devrait être limité à un maximum de 21 jours après le lancement du processus préparatoire. Les propositions de changement devaient également indiquer les objectifs, les incidences et l'impact potentiel des changements considérés. Outre les réunions préparatoires, de fréquentes réunions informelles devaient être organisées au cours du processus préparatoire. Le Groupe des 77 et la Chine estimaient, en accord avec le Secrétaire général de la CNUCED, que le Plan d'action de Bangkok, document détaillé et équilibré, devait rester un guide pour les activités futures. Enfin, il convenait de réfléchir sérieusement à la question des ressources de la CNUCED, de façon que l'organisation puisse s'acquitter de son mandat et répondre pleinement aux besoins des pays en développement.

23. Le représentant de l'**Espagne**, prenant la parole au nom de l'**Union européenne** (UE), a dit que plusieurs événements internationaux importants avaient eu lieu depuis la dixième session de la Conférence, à savoir l'Assemblée du millénaire, la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, le lancement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la Conférence ministérielle de l'OMC à Doha et la Conférence sur le financement du développement. La Déclaration de Doha, où étaient mentionnés en particulier les travaux de la CNUCED en matière de politique d'investissement et de concurrence, avait permis à tous les organismes internationaux concernés de joindre leurs forces. L'UE encourageait les secrétariats de la CNUCED et de l'OMC à travailler de concert afin d'éviter les chevauchements d'activités et de promouvoir les synergies. Le représentant a évoqué l'initiative de l'UE «Tout sauf les armes», son schéma de préférences SGP, son engagement d'allouer 0,7 % du PNB à l'aide publique au développement ainsi que ses Accords de partenariat économique avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, qui devaient entrer en vigueur en septembre 2002.

24. Le mandat de la CNUCED et son rôle dans le développement avaient gagné en importance à la suite des événements susmentionnés et son programme de travail devait être modifié en conséquence. Par exemple, l'OMC ne devrait pas être la seule à fournir une assistance technique en matière de négociations commerciales et de renforcement des capacités. La CNUCED devrait mettre à profit les domaines dans lesquels elle possédait un avantage comparatif, comme les activités d'analyse et de coopération technique en matière d'investissement, de concurrence, d'interaction entre l'investissement et le commerce, de réforme du régime commercial national, de développement des entreprises et de renforcement des institutions. Dans ce contexte, l'UE attendait de la CNUCED qu'elle réaffirme et consolide sa contribution à des programmes comme le JITAP et le Cadre intégré.

25. Le représentant s'est déclaré généralement satisfait des résultats de l'examen à mi-parcours, même si beaucoup restait à faire concernant le thème I. Les activités d'analyse, d'assistance technique et de formation de consensus devraient être plus étroitement liées et l'UE espérait que la onzième session de la Conférence aboutirait à une réforme encore plus cohérente du mécanisme intergouvernemental. S'agissant du thème II, la CNUCED devrait réorienter ses activités en vue d'appuyer les pays en développement dans les négociations commerciales internationales et de contribuer à améliorer leur compétitivité, afin de leur permettre de tirer pleinement parti des chances s'offrant à eux. Il était également nécessaire d'affiner les critères d'efficacité afin d'obtenir de bonnes informations en retour. Au nombre des priorités devaient figurer, outre la bonne gouvernance, des questions intersectorielles telles que la réduction de la pauvreté, l'égalité entre les sexes et la coopération avec la société civile.

26. Le représentant du **Bangladesh**, prenant la parole au nom des **pays les moins avancés**, a estimé que le mécanisme intergouvernemental mis en place en 1996 avait eu des effets bénéfiques sur les activités de la CNUCED. Il espérait que les résultats des débats sur le thème I contribueraient à renforcer les liens entre le Conseil, les commissions et les réunions d'experts. Il s'est félicité de la décision prise d'accorder une plus grande attention aux questions relatives aux PMA et de convoquer une réunion directive ayant pour objet d'examiner le *Rapport sur les PMA* et les questions de fond, en espérant que le secrétariat veillerait à une bonne préparation de cette réunion. Une solution à long terme au financement de la participation d'experts de pays en développement aux réunions d'experts devrait être trouvée avant la fin de 2002.

27. Les grandes conférences organisées depuis la dixième session de la Conférence avaient abouti à l'adoption d'engagements en faveur des PMA. Le représentant attendait qu'un inventaire soit fait des avantages qui en seraient effectivement retirés. Les questions relatives aux PMA étant une priorité et revêtant un caractère intersectoriel, chaque division du secrétariat de la CNUCED devait y apporter sa propre contribution. Les tâches spécifiques décidées lors des dernières sessions des commissions devaient être menées à bien sans tarder.

28. Le Programme d'action adopté à Bruxelles avait amené la CNUCED à revoir ses activités. Certes, le représentant souscrivait aux nouvelles orientations adoptées, mais la CNUCED serait toujours chargée de réaliser des travaux de fond et d'analyse à l'appui des PMA, et le *Rapport sur les PMA* devrait continuer à être publié chaque année. Si, à Bruxelles, la communauté internationale avait réaffirmé son engagement d'aider les PMA, l'APD continuait à diminuer en valeur réelle et était bien inférieure aux objectifs adoptés. La part des PMA dans les échanges mondiaux avait diminué, passant de 3 % en 1950 à 0,4 % en 2000, et la CNUCED devait contribuer à accroître l'accès aux marchés de ces pays.

29. Le programme de travail de l'OMC adopté à Doha faisait peser de nouvelles contraintes sur les PMA. L'assistance technique de la CNUCED était plus essentielle que jamais, mais les ressources qui y étaient allouées diminuaient. Le représentant s'est félicité du plan d'assistance technique et de renforcement des capacités de la CNUCED découlant de Doha, qui devrait être financé sur des fonds extrabudgétaires. Dans ce cadre, le renforcement des institutions et des capacités à long terme devrait être privilégié.

30. Les PMA avaient aussi besoin d'assistance pour résoudre des problèmes de production et d'offre. Le programme pilote du Cadre intégré devait être développé et être axé sur ces problèmes. Le représentant espérait que les partenaires de développement verseraient des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA.

31. Pour que l'objectif de réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015 fixé au Sommet du millénaire puisse être atteint, les PMA devaient jouer le rôle qui leur revenait dans le processus de mondialisation. La contribution de la CNUCED à la recherche d'un consensus sur les politiques internationales en matière d'aide, d'allégement de la dette, de commerce et de capitaux privés était essentielle. Le représentant espérait que les délibérations du Conseil donneraient une orientation claire à la onzième session de la Conférence, en se fondant sur le Plan d'action de Bangkok.

32. Le représentant du **Royaume-Uni** a dit que son pays appuyait un grand nombre d'activités d'assistance technique de la CNUCED. Face aux besoins accrus d'assistance découlant de la Conférence ministérielle de l'OMC à Doha, pour une participation aux négociations commerciales et faire du commerce un moteur de la croissance et de la réduction de la pauvreté, son pays allouait des fonds au renforcement des capacités en matière de politique de concurrence (200 000 livres, et une nouvelle phase était envisagée), à un projet de renforcement des capacités en matière de services et de développement (500 000 dollars É.-U.) et à un programme relatif au commerce et à l'environnement qui devait être mis en œuvre en collaboration avec l'ONG FIELD (1 million de livres). Le représentant espérait que des activités d'assistance antérieures, telles que le modèle de simulation de politique commerciale agricole, avaient été utiles. Son pays s'était engagé à financer une nouvelle phase du Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour l'adhésion à l'OMC. Le financement de plusieurs activités en matière d'investissement, y compris de la participation d'experts à des réunions d'experts sur les questions d'investissement pendant l'année en cours, était envisagé. Le représentant s'est félicité de la volonté de la CNUCED de travailler avec d'autres organismes et a annoncé le versement d'une deuxième contribution au Fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA (1 million de livres).

33. La représentante de la **Norvège** a souligné que depuis 2000, des engagements importants ayant des incidences sur les activités de la CNUCED avaient été pris dans plusieurs conférences internationales. L'examen à mi-parcours devrait servir à déterminer comment la CNUCED devrait réagir à ces nouvelles situations, et il s'agirait donc de redéfinir ses priorités et adapter son programme de travail pour la mise en œuvre des nouveaux objectifs. La lutte contre la pauvreté – en tant qu'objectif primordial de la coopération pour le développement – devrait figurer de façon explicite dans le programme de travail de la CNUCED. Dans le cadre du large consensus dont la coopération pour le développement avait fait l'objet, la responsabilité des autorités nationales avait été soulignée et la nécessité d'un environnement international favorable avait été reconnue.

34. Concernant la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA tenue à Bruxelles, la représentante a dit que la CNUCED devrait continuer d'axer ses activités sur les PMA, s'agissant aussi bien de l'analyse – par exemple avec le Rapport annuel sur les PMA – que de l'assistance technique. Pour ce qui était du Programme de Doha pour le développement et de l'appel en faveur d'une assistance technique ciblée et globale, la CNUCED avait un important rôle à jouer, notamment dans les domaines de l'investissement et de la concurrence, comme il était indiqué dans la Déclaration de Doha. Elle pouvait, dans les domaines relevant de son mandat et en étroite coopération avec l'OMC et d'autres institutions internationales, aider les pays en développement, en particulier les PMA, à participer davantage aux négociations commerciales internationales et au système commercial multilatéral.

35. Les résultats des débats sur les thèmes I et II servaient de point de départ pour apporter d'importantes améliorations. Il était ainsi apparu nécessaire de rationaliser et de recentrer le mécanisme intergouvernemental. La Norvège accordait une grande importance à l'application intégrale des lignes directrices approuvées au titre du thème I, tout en soulignant la nécessité de les améliorer encore. Concernant le thème II, il était important d'établir un rapport plus étroit entre les travaux d'analyse, d'une part, et les activités du mécanisme intergouvernemental et l'assistance technique fournie par la CNUCED, d'autre part. Il y avait des divergences de vues quant à l'utilité de diverses publications, ce dont le secrétariat était invité à tenir compte dans son futur programme de publications. La CNUCED devait fournir une assistance technique dans les domaines où elle possédait un avantage comparatif, en étroite coordination avec les autres institutions afin d'éviter les chevauchements et d'optimiser les synergies. Le rapport indiquait qu'il était possible d'améliorer la coordination aussi bien interne qu'externe. Les mécanismes de coordination avec les autres institutions mettant en œuvre le JITAP et le Cadre intégré devaient être renforcés. Le programme de la CNUCED pour les deux années à venir était ambitieux et exigerait de toutes les parties qu'elles poursuivent leur dialogue pour améliorer l'utilité et le fonctionnement de l'organisation. La représentante a instamment demandé que le dialogue constructif qui avait été entamé se poursuive pour l'amélioration de l'organisation et pour une bonne préparation, gage de succès, de la onzième session de la Conférence.

36. Le représentant de **Cuba** a dit que son Gouvernement n'était pas favorable à cette tendance croissante, à l'ONU, à organiser des réunions à un niveau ministériel où l'on se contentait d'entériner des décisions qui avaient déjà été prises; cela ne pouvait que décourager une participation de haut niveau. Il faudrait examiner les mesures et les changements proposés concernant le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED afin d'en évaluer l'efficacité et la contribution effective au renforcement de l'institution et de ses fonctions, l'adoption finale devant intervenir à la onzième session de la Conférence. Les gouvernements et les organisations internationales devraient accorder davantage d'attention aux recommandations du Conseil du commerce et du développement et des commissions. Le représentant a souligné la nécessité de rattacher les travaux de l'OMC au titre du Programme de Doha pour le développement aux résultats des activités de la CNUCED. Enfin, une solution définitive devait être trouvée au problème du financement de la participation d'experts de pays en développement, au moyen de ressources stables et prévisibles, y compris des ressources provenant du budget ordinaire.

37. La représentante de l'**Organisation de l'unité africaine** (OUA) s'est félicitée de la documentation établie sur les trois thèmes de l'examen à mi-parcours. L'esprit de coopération qui s'était manifesté était de bonne augure pour la mise en œuvre du programme de travail jusqu'à la onzième session de la Conférence. La CNUCED demeurait le principal organe des Nations Unies s'occupant des questions relatives au commerce, à l'investissement et

au développement. Le rôle que la CNUCED avait joué pour que le développement soit pris en compte dans le débat sur la politique économique était apprécié. En outre, ses divers programmes de coopération technique étaient les joyaux des activités de coopération technique du système des Nations Unies.

38. Les résultats des débats sur les thèmes I et II montraient la voie à suivre pour accroître l'efficacité de l'organisation. Ils soulignaient la nécessité de disposer d'un mécanisme intergouvernemental efficace et de lui allouer des ressources suffisantes et prévisibles. Concernant le thème III, la représentante a reconnu que le contexte économique international avait évolué et espérait que l'on trouverait les moyens de prendre en compte les nouvelles tendances dans le programme de travail de la CNUCED.

39. En Afrique, la décision des chefs d'État de transformer l'OUA en Union africaine traduisait le désir d'entrer dans une nouvelle ère de prospérité et de paix sur le continent. La représentante ne doutait pas que la CNUCED prendrait en compte la mise en œuvre du NEPAD.

40. Le représentant de la **Suisse** a dit que lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, l'attention avait été appelée sur les besoins des PMA, que lors de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, des engagements avaient été pris pour que le commerce joue son rôle dans le développement et que lors de la Conférence sur le financement du développement, l'importance des ressources du secteur privé aux niveaux national et international avait été mise en lumière. Tout cela aurait un impact sur les travaux de la CNUCED.

41. Grâce à la réforme du mécanisme intergouvernemental, on espérait que les réunions d'experts permettraient de constituer un véritable savoir-faire et que le suivi serait amélioré, que les commissions parviendraient mieux à traiter les aspects techniques des politiques de développement et à définir des priorités pour le secrétariat, et que le Conseil aurait des débats plus pragmatiques et mieux ciblés. À la onzième session de la Conférence, un bilan serait établi pour voir si d'autres améliorations pouvaient être apportées.

42. La mise en œuvre du Plan d'action de Bangkok était en général satisfaisante. Les indicateurs avaient été d'une grande aide pour évaluer les résultats des activités de la CNUCED. Celle-ci devrait définir ses avantages comparatifs dans chaque domaine et allouer ses ressources aux secteurs prioritaires, ce qui faciliterait aussi l'affectation de ressources par les donateurs. À ce propos, la Suisse envisageait de contribuer à la mise en œuvre du programme découlant de Doha dans le domaine de l'investissement et d'autres activités de coopération technique.

43. Le représentant du **Fonds commun pour les produits de base** a souligné le rôle important que les produits de base jouaient dans le développement et a rappelé que la CNUCED avait été priée d'accroître son appui aux pays en développement dans ce domaine en étroite collaboration avec le Fonds. À cet égard, certaines questions comme les capacités de production, les chaînes de valeur et la création de valeur ajoutée, la diversification en tant que moyen d'industrialisation, le transfert de technologie et la gestion des risques liés aux prix étaient essentielles. Même si les prix des produits de base hors pétrole étaient très faibles et devraient le rester jusqu'en 2015 au moins, l'amélioration du secteur des produits de base contribuerait de manière significative à la réalisation des objectifs fixés par la communauté internationale. Il fallait redoubler d'efforts

pour mettre en œuvre les recommandations relatives aux produits de base adoptées à la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Le Fonds, qui était déterminé à collaborer avec la CNUCED, avec les organes internationaux compétents et avec d'autres organisations internationales, continuerait d'aider les PMA à accroître et à diversifier leurs exportations et à renforcer leurs capacités institutionnelles et humaines. Un appui était aussi fourni aux pays en développement en vue de favoriser leur développement durable.

Décisions du Conseil

44. À sa séance plénière de clôture, le 2 mai 2002, le Conseil du commerce et du développement a pris les décisions suivantes:

Concernant le thème I relatif au mécanisme intergouvernemental, il a adopté les lignes directrices pour le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, qui figuraient dans la deuxième partie du document TD/B(S-XIX)/4, ainsi que l'annexe à ces lignes directrices; il a également pris note du résumé établi par le Président, figurant dans la première partie du même document (pour les lignes directrices et le résumé, voir le chapitre I plus haut);

Concernant le thème II relatif au bilan, il a pris note du texte figurant dans le document TD/B(S-XIX)/3 (voir le chapitre I plus haut également);

Concernant le thème III – débats interactifs et dialogue directif – il a pris note du résumé présenté par le Ministre thaïlandais des affaires étrangères (voir le chapitre I plus haut);

Pour ce qui est de l'examen à mi-parcours dans son ensemble, il a pris note des conclusions présentées par le Secrétaire général de la CNUCED (voir le chapitre I plus haut).

Déclarations de clôture

45. Le représentant de l'**Espagne**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que la diversité des discussions au cours de l'examen à mi-parcours avait été extrêmement enrichissante, quand bien même ces discussions auraient pu être davantage axées sur des thèmes d'une importance particulière, telles que les relations entre la CNUCED et l'OMC. Pour ce qui était de la onzième session de la Conférence, celle-ci devrait se concentrer sur quelques thèmes intéressants tout particulièrement les pays en développement; il pourrait s'agir des questions de cohérence des politiques et de la compétitivité économique des pays en développement, en particulier des PMA. L'Union européenne se félicitait de l'offre faite par le Brésil d'accueillir la onzième session de la Conférence et elle coopérerait avec le Brésil et le secrétariat de la CNUCED pour assurer le succès de cette session.

46. Le représentant du **Bangladesh**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, a dit que la CNUCED était l'instance compétente pour un examen intégré de toutes les questions de développement visant à aider les pays en développement et plus particulièrement les PMA à s'intégrer dans l'économie mondiale. La responsabilité ultime du développement incombait aux pays en développement eux-mêmes, mais un environnement extérieur favorable était essentiel. En matière de commerce et de développement, la CNUCED jouait un rôle central en faveur

des PMA, et il fallait donc espérer qu'une attention suffisante serait accordée à ces pays au cours de la préparation de la onzième session de la Conférence.

47. Le représentant de l'**Ouganda** a dit que la question du financement du développement était étroitement liée aux questions de commerce et de développement, et qu'il relevait du mandat de la CNUCED d'analyser les incidences du système de financement sur le commerce et le développement.

B. Questions diverses

Invitation pour la onzième session de la Conférence

48. Le représentant du **Brésil** a dit que la CNUCED célèbrerait son 40^e anniversaire dans deux ans. Beaucoup de choses avaient changé depuis 1964, et le commerce, en tant que moteur de la croissance économique mondiale, conservait toute sa place dans les débats internationaux. Pour sa part, la CNUCED restait attachée aux aspects relatifs au développement du commerce, et à l'occasion du lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales, elle était là pour montrer à la communauté internationale qu'il n'existait pas une seule approche du commerce. Il ne fallait jamais oublier que tout n'était pas équitable dans le commerce et que tout le commerce n'était pas équitable. Le Brésil, pays cofondateur de la CNUCED, s'enorgueillissait de sa participation continue aux travaux de l'organisation et de la remarquable contribution que le Secrétaire général de la CNUCED, citoyen brésilien, avait apportée à l'organisation. Il estimait que le moment était venu de réaffirmer son attachement à l'organisation et il proposait d'accueillir la onzième session de la Conférence en 2004.

49. Le représentant de **Cuba** a dit que son pays soutenait sans réserve l'offre du Brésil. Grand pays latino-américain, le Brésil était l'un des cofondateurs de la CNUCED, et il était profondément concerné par les questions de développement. Ce serait donc un bon choix pour la tenue de la onzième session de la Conférence, et le Brésil pouvait compter sur le soutien de Cuba au cours de la préparation nécessaire.

Décision du Conseil

50. À sa séance plénière de clôture, le 2 mai 2002, le Conseil s'est félicité de l'offre du Brésil d'accueillir la onzième session de la Conférence en 2004 et a prié le Secrétaire général de la CNUCED d'établir le projet d'ordre du jour provisoire et un calendrier de la Conférence pour examen par le Conseil au cours du premier trimestre 2003. Il était entendu que, pour ce faire, le Secrétaire général tiendrait des consultations avec les délégations, en particulier dans le cadre des consultations du Président du Conseil, ainsi qu'avec le Gouvernement brésilien pour arrêter les dispositions pratiques et logistiques relatives à la Conférence.

C. Questions d'organisation et questions institutionnelles

Ouverture de la session

51. La dix-neuvième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 29 avril 2002 au CCNU-CESAP, à Bangkok (Thaïlande), par M. Ali Said Mchumo (République-Unie de Tanzanie), Président du Conseil.

Cérémonie inaugurale

52. À la cérémonie inaugurale, le 30 avril 2002, des déclarations ont été faites par M. Thaksin Shinawatra, Premier Ministre de la Thaïlande; M. Surakiart Sathirathai, Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande; M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED; et M. Kim Hak-Su, Secrétaire exécutif de la CESAP. M. Ali Said Mchumo (République-Unie de Tanzanie), Président du Conseil, a adressé les remerciements du Conseil aux autorités thaïlandaises.

Bureau

53. Les membres du Bureau, élus à la quarante-huitième session du Conseil, étaient les suivants:

Président: M. Ali Said Mchumo (République-Unie de Tanzanie)

Vice-Présidents: M. Iouri Afanassiev (Fédération de Russie)
M. Toufik Ali (Bangladesh)
M. Federico Alberto Cuello Camilo (République dominicaine)
M. Douglas M. Griffiths (États-Unis d'Amérique)
M^{me} Eleanor M. Fuller (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
M. Virasakdi Futrakul (Thaïlande)
M. Nathan Iumba (Ouganda)
M. Toshiyuki Iwado (Japon)
M. Kalman Petocz (Slovaquie)
M. Jacques Scavee (Belgique)

Rapporteur: M. Federico Perazza Scapino (Uruguay)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

54. À la séance d'ouverture, le Conseil a adopté l'ordre du jour de la session, comme suit:

1. Questions de procédure:
 - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;
 - b) Rapport sur la vérification des pouvoirs.
2. Examen à mi-parcours:
 - a) Examen de l'efficacité et du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental;
 - b) Bilan de la mise en œuvre des engagements et du programme de travail adoptés dans le Plan d'action de Bangkok;

- c) Débats interactifs et dialogue directif dans le contexte des perspectives et des enjeux découlant des changements survenus depuis la dixième session de la Conférence:
 - i) Évaluation des changements économiques mondiaux et leurs incidences depuis la dixième session de la Conférence;
 - ii) Enjeux du développement pour l'avenir.
3. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
4. Questions diverses.
5. Adoption du rapport du Conseil.

Débats interactifs et dialogues directifs de haut niveau

55. Au cours de la session, deux débats interactifs de haut niveau ont été organisés sur les sujets ci-après, sous la présidence de M. Surakiart Sathirathai, Ministre thaïlandais des affaires étrangères: évaluation des changements économiques mondiaux et de leurs incidences depuis la dixième session de la Conférence: enjeux de politique économique après Bangkok; enjeux du développement pour l'avenir: repenser les stratégies de développement, remodeler la mondialisation. Pour le second débat, le présentateur était M. Supachai Panitchpakdi, Directeur général désigné de l'OMC, et les orateurs étaient M. Montek Singh Ahluwalia, Directeur du Bureau de l'évaluation indépendante du FMI, et M. Pierre Jacquet, Directeur adjoint de l'Institut français des relations internationales.

Rapport sur la vérification des pouvoirs

56. À la séance plénière du 2 mai, le **Président** a informé le Conseil que les pouvoirs des représentants des États membres participant à la dix-neuvième session extraordinaire avaient tous été présentés en bonne et due forme.

Décision du Conseil

57. Le Conseil a noté que les pouvoirs avaient été présentés en bonne et due forme.

Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

58. Le Conseil a été informé par le secrétariat que les décisions prises à l'occasion de l'examen à mi-parcours n'avaient pas d'incidences financières.

Motion de remerciement

59. Le Conseil a adopté par acclamation une motion de remerciement (TD/B(S-XIX)/L.3) proposée par le Président du Conseil (voir le chapitre I plus haut).

Remplacement du Président du Conseil

60. Le Conseil a été informé que le Président du Conseil serait prochainement appelé à occuper de nouvelles fonctions loin de Genève et qu'immédiatement après son départ, il serait remplacé, conformément à l'article 22 du règlement intérieur du Conseil, par M. Nathan Irumba (Ouganda), jusqu'à la quarante-neuvième session du Conseil.

Adoption du rapport du Conseil

61. À sa séance plénière de clôture, le 2 mai, le Conseil a adopté son projet de rapport (TD/B(S-XIX)/L.2), sous réserve des modifications qui pourraient être apportées au résumé des déclarations, et a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe I

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ADRESSÉ À LA RÉUNION D'EXAMEN À MI-PARCOURS DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA CNUCED

Tout en adressant mes salutations aux participants à la réunion d'examen à mi-parcours de la CNUCED, je tiens à remercier le Gouvernement et le peuple thaïlandais d'avoir accueilli cette réunion, à les remercier également de la compétence avec laquelle ils ont accueilli la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement il y a deux ans, ainsi que de leur engagement fort et constant à l'égard des Nations Unies.

Cet examen à mi-parcours est important pour plusieurs raisons. Il peut contribuer aux efforts déployés par le système des Nations Unies pour atteindre les objectifs de développement du millénaire. Il peut contribuer à nos efforts en cours pour l'exécution du Plan d'action de Bangkok. Il peut aider la CNUCED à jouer son rôle dans l'intégration de la dimension du développement dans le nouveau cycle de négociations commerciales qu'il a été décidé de lancer à la Conférence de l'Organisation mondiale du commerce tenue l'an dernier à Doha, ainsi que dans la mise en œuvre du nouveau consensus adopté le mois dernier à la Conférence internationale sur le financement du développement, à Monterrey. Enfin, cet effort peut aider à définir les grandes lignes de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

J'adresse à tous les participants mes meilleurs vœux de succès.

Annexe II

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU GROUPE DES 77 À NEW YORK ADRESSÉ À LA RÉUNION D'EXAMEN À MI-PARCOURS

1. Au nom du Groupe des 77 à New York, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance au peuple et au Gouvernement du Royaume de Thaïlande pour leur attachement aux objectifs de développement et aux intérêts des pays en développement et pour leur détermination à promouvoir ces objectifs et ces intérêts. L'accueil de la réunion d'examen à mi-parcours de la CNUCED est un témoignage de plus à cet égard que ce magnifique pays nous offre après avoir généreusement accueilli la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement il y a deux ans.
2. La réunion d'examen à mi-parcours de la CNUCED se déroule à un moment où la santé de l'économie mondiale apparaît encore fragile, la reprise dans de nombreux pays en développement marquant le pas en raison de l'affaiblissement de leurs marchés d'exportation. Dans le monde d'aujourd'hui, les difficultés économiques se propageront sans doute plus vite que par le passé, et le fardeau le plus lourd devra être supporté par les pays les plus faibles.
3. Toute une série de réunions politiques de haut niveau ont suscité de vigoureux espoirs de voir se réaliser les objectifs fixés dans la Déclaration du millénaire; nous pensons à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, à la Conférence de Monterrey et à la Conférence ministérielle de l'OMC de Doha. Le succès de ces réunions augure bien de l'avenir. Toutefois, il est essentiel que les engagements qui y ont été pris, soient intégralement appliqués, et ce d'une manière qui soit pleinement compatible avec les besoins en matière de développement des pays en développement. D'autres réunions de haut niveau sont actuellement en préparation: la session extraordinaire consacrée aux enfants, le Sommet mondial de l'alimentation et la Conférence de Johannesburg sur le développement durable; ces réunions sont autant de plates-formes où les préoccupations en matière de développement des pays en développement doivent être aussi pleinement prises en compte et les mesures de suivi être intégrées.
4. L'examen à mi-parcours de la CNUCED est un processus unique d'adaptation continue et de renouvellement constant de l'institution. Nous constatons avec satisfaction que depuis de nombreuses années déjà, la CNUCED passe systématiquement en revue l'application par les États membres de leurs engagements. Une interaction permanente entre les États membres et le secrétariat est une caractéristique importante de la CNUCED. Le principal objectif de ce processus est d'améliorer l'organisation pour en faire une organisation axée sur la recherche de résultats, l'utilité et une contribution réelle à la promotion des objectifs primordiaux des pays en développement. Nous notons avec satisfaction l'attention accordée par l'examen à mi-parcours à l'intégration de la dimension du développement dans les négociations commerciales de l'après-Doha, ainsi que l'important programme d'assistance technique et de renforcement des capacités élaboré à cette fin par la CNUCED. L'examen à mi-parcours a à juste titre mis l'accent sur l'importance du Consensus de Monterrey, ainsi que sur le rôle de la CNUCED dans le processus de suivi.
5. La pertinence et la validité de la CNUCED sont donc à nouveau confirmées face aux répercussions toujours plus fortes de la mondialisation et de la libéralisation sur l'économie des pays en développement et à la reconnaissance croissante de l'action des forces du marché pour répondre aux besoins en matière de développement. La CNUCED, en tant qu'organisme des

Nations Unies chargé du traitement intégré du développement, peut beaucoup contribuer au renforcement de la volonté politique et de l'appui concret à apporter aux efforts de développement du monde en développement.

6. Au nom du Groupe des 77 à New York, je souhaite le plus grand succès à cette importante réunion de la CNUCED, qui peut tout à fait figurer parmi les grandes réunions des Nations Unies de cette année. Dans ce contexte, le Groupe des 77 attend beaucoup de la préparation de la onzième session de la Conférence.

Annexe III PARTICIPATION

1. Des représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la session:

Afrique du Sud	Koweït
Allemagne	Lesotho
Angola	Madagascar
Arabie saoudite	Malaisie
Argentine	Maroc
Arménie	Mauritanie
Australie	Mexique
Autriche	Myanmar
Bangladesh	Namibie
Belgique	Népal
Bénin	Nigéria
Bhoutan	Norvège
Bolivie	Nouvelle-Zélande
Brésil	Oman
Bulgarie	Ouganda
Burkina Faso	Pakistan
Burundi	Pays-Bas
Canada	Pérou
Chili	Philippines
Chine	Pologne
Colombie	Portugal
Costa Rica	République de Corée
Cuba	République démocratique du Congo
Danemark	République populaire démocratique de Corée
Égypte	République tchèque
Émirats arabes unis	République-Unie de Tanzanie
Équateur	Roumanie
Espagne	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
États-Unis d'Amérique	Sénégal
Éthiopie	Singapour
Fédération de Russie	Slovaquie
Finlande	Soudan
France	Sri Lanka
Gabon	Suède
Ghana	Suisse
Guinée	Tchad
Haïti	Thaïlande
Hongrie	Togo
Inde	Tunisie
Indonésie	Turquie
Iran (République islamique d')	Uruguay
Iraq	Venezuela
Irlande	Viet Nam
Israël	Yémen
Italie	Zambie
Japon	Zimbabwe
Kenya	

2. Les États membres ci-après étaient représentés en qualité d'observateur:

Botswana
Brunéi Darussalam
Cambodge
Cap-Vert
Comores
Djibouti
Érythrée
Fidji
Îles Salomon
Malawi
Mozambique
Niger
République démocratique populaire lao
Rwanda
Saint-Siège
Samoa
Tuvalu

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Alliance des pays producteurs de cacao
Communauté européenne
Fonds commun pour les produits de base
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
Organisation afro-asiatique pour le développement rural
Organisation de l'unité africaine

4. Les institutions spécialisées ci-après et une organisation apparentée étaient représentées à la session:

Organisation internationale du Travail
Organisation internationale de l'aviation civile
Fonds monétaire international
Banque asiatique de développement
Union postale universelle
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce

5. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session:

Centre du commerce international CNUCED/OMC
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
Programme des Nations Unies pour le développement

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Catégorie générale

ACTIONAID
International Council of Environmental Law

Catégorie spéciale

Association des transitaires internationaux thaïlandais
Institut international de l'océan
International Multimodal Transport Association
World Trade University

7. Les intervenants ci-après ont participé à la session:

M. Montek Singh Ahluwalia, FMI
M. Pierre Jacquet, Institut français des relations internationales

Annexe IV

LISTE DES DOCUMENTS

TD/B(S-XIX)/1	Ordre du jour provisoire annoté
TD/B(S-XIX)/2	Examen à mi-parcours: Débats interactifs et dialogue directif dans le contexte des perspectives et des enjeux découlant des changements survenus depuis la dixième session de la Conférence – Note thématique du secrétariat de la CNUCED
TD/B(S-XIX)/3	Examen à mi-parcours: Bilan de la mise en œuvre des engagements et du programme de travail adoptés dans le Plan d'action de Bangkok
TD/B(S-XIX)/4	Examen à mi-parcours: Examen de l'efficacité et du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental
TD/B(S-XIX)/5	Mid-term Review: Trade and Investment in Asia and the Pacific; Recent Trends and Emerging Issues – Note by the UNCTAD secretariat
TD/B(S-XIX)/6	Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies adressé à la Réunion d'examen à mi-parcours du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED
TD/B(S-XIX)/L.1	Évaluation du programme pour 2000-2001
TD/B(S-XIX)/L.2	Projet de rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa dix-neuvième session extraordinaire – Examen à mi-parcours
TD/B(S-XIX)/L.3	Motion de remerciement, projet de résolution soumis par le Président du Conseil
TD/B(S-XIX)/L.4	Résumé des débats interactifs et du dialogue directif de haut niveau établi par S.E. M. Surakiart Sathirathai, Ministre thaïlandais des affaires étrangères
TD/B(S-XIX)/INF.1	Renseignements à l'usage des participants
TD/B(S-XIX)/PREP/1	Ordre du jour provisoire annoté
TD/B(S-XIX)/PREP/2	Rapport de la première Réunion d'examen à mi-parcours
TD/B(S-XIX)/PREP/3	Rapport de la deuxième Réunion d'examen à mi-parcours
TD/B(S-XIX)/PREP/4	Rapport de la troisième Réunion d'examen à mi-parcours
TD/B(S-XIX)/PREP/L.1	Projet de rapport de la première Réunion d'examen à mi-parcours
TD/B(S-XIX)/PREP/L.2	Projet de rapport de la deuxième Réunion d'examen à mi-parcours